

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2015



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 24 juin 2015

*Projet de résolution sur un tableau de bord d'indicateurs
complémentaires au Produit intérieur brut (PIB),
élaboré en partenariat avec France Stratégie*

Les addictions

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| PROJET DE RÉOLUTION SUR UN TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES AU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) ELABORÉ EN PARTENARIAT AVEC FRANCE STRATEGIE | 5 |
| EXAMEN DU PROJET DE RÉOLUTION | 6 |
| DISCUSSION GÉNÉRALE..... | 10 |
| VOTE SUR LE PROJET DE RÉOLUTION | 16 |
| LES ADDICTIONS | 17 |
| PRÉSENTATION DU PROJET D’AVIS..... | 17 |
| DISCUSSION GENERALE..... | 24 |
| CFE-CGC - Mme Couturier | 24 |
| Agriculture - M. Pelhate | 25 |
| UNAF - Mme Basset | 26 |
| Artisanat - Mme Foucher..... | 27 |
| CFTC - M. Coquillion | 28 |
| CGT - M. Naton | 30 |
| Entreprises - Mme Roy..... | 31 |
| Personnalités qualifiées - Mme du Roscoät | 32 |
| Personnalités qualifiées - M. Le Bris..... | 33 |
| CFDT, organisations étudiantes et mouvements de jeunesse environnement et nature, mutualité, UNSA, Associations, | |
| CGT-FO - Mme Pajeres | 35 |
| Coopération - M. Argueyrolles..... | 36 |
| Professions libérales - M. Capdeville | 38 |
| VOTE SUR L’ENSEMBLE DU PROJET D’AVIS..... | 39 |
| ANNEXES | 43 |
| Annexe 1 : <i>Projet de résolution sur un tableau de bord d'indicateurs complémentaires au Produit intérieur brut (PIB) élaboré en partenariat avec France Stratégie - Diaporama illustrant les propos de Philippe Le Clézio, rapporteur</i> | 45 |
| Annexe 2 : <i>Les addictions - Diaporama illustrant les propos de Gisèle Ballaloud, rapporteuse.....</i> | 57 |

Présidence de Mme Édith Arnoult-Brill

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

Mme la Présidente. Pour introduire cette session plénière, je remercie de sa présence Monsieur Claude Vignon, trésorier adjoint de l'Amicale des anciens conseillers. Nous avons la chance d'être toujours suivis par ceux qui croient à cette belle institution et qui n'arrêtent pas de la promouvoir. Merci.

Chers collègues, aujourd'hui, nous avons deux points à l'ordre du jour de notre assemblée plénière qui sont différents mais qui méritent l'attention de chacune et chacun, compte tenu de leur importance.

Le premier constitue plus ou moins l'aboutissement, en tout cas, soutient l'idée d'un débat d'actualité. En effet, nous avons un projet de résolution à examiner qui a été proposé par le Bureau qui l'a adopté hier, conformément au titre II, chapitre II, article 24 du règlement intérieur. Il porte sur les indicateurs complémentaires au PIB.

Le second point à l'ordre du jour prévoit l'examen du projet d'avis portant sur *Les addictions*.

PROJET DE RÉOLUTION SUR UN TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES AU PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) ELABORE EN PARTENARIAT AVEC FRANCE STRATEGIE

Mme la Présidente. De manière à avancer dans l'ordre du jour le plus efficacement possible, je voudrais, sans rappeler les tenants et les aboutissants de la construction de ce projet de résolution, rappeler que ce travail s'est fait en deux phases.

Tout d'abord, une phase de concertation entre le CESE, France Stratégie et le CNIS avec le soutien du système statistique public et en particulier l'INSEE. Ensuite, une deuxième phase au Conseil économique, social et environnemental avec une commission *ad hoc* ouverte à toutes les conseillères et tous les conseillers, en vue d'une appropriation commune et la prise en compte de la consultation citoyenne.

Nous aboutissons ainsi à la proposition de dix indicateurs phares et de quelques indicateurs complémentaires.

M. Le Clézio, vous avez la parole pour présenter le résultat de la pensée collective du groupe de travail, de la commission *ad hoc*.

EXAMEN DU PROJET DE RÉOLUTION

M. Le Clezio. Madame la présidente, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, une nouvelle fois le CESE se retrouve au cœur de la problématique des indicateurs complémentaires au PIB. Il les avait appelés de ses vœux dans plusieurs avis de conjoncture avant d'y consacrer en 2009 un avis spécifique, à l'occasion d'une saisine gouvernementale sur l'empreinte écologique.

Le CESE avait participé ensuite, de très près, à la construction d'un tableau de bord d'indicateurs de suivi de la stratégie nationale de développement durable 2009-2013.

Nous avons aujourd'hui l'opportunité de franchir une nouvelle étape en produisant, avec France Stratégie, un tableau de bord plus synthétique de seulement dix indicateurs phares. Depuis deux mois, sa vocation est clairement désormais d'alimenter le rapport que le gouvernement devra remettre chaque année au Parlement, selon les termes de la loi du 13 avril 2015 visant à la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse, dans la définition des politiques publiques, proposée par la députée Eva Sas.

Plus synthétique mais aussi plus universel, il ne s'agit pas de suivre la mise en œuvre d'une politique ou d'une stratégie, qui suppose de mobiliser de nombreux indicateurs, mais bien d'installer dans le débat public un outil pérenne d'appréciation de l'état et de l'évolution de notre société dans toutes ses dimensions économique, sociale et environnementale.

Cette question ne fait plus débat, plus beaucoup en tout cas. Chacun comprend que la croissance économique ne se suffit pas à elle-même, que le partage de ses fruits est tout aussi essentiel et que la manière dont elle est obtenue n'est pas indifférente, que ce soit sur le plan social ou environnemental. Chacun comprend aussi, dans cette perspective, la nécessité d'évaluer nos choix d'aujourd'hui pour préparer un avenir meilleur.

Un tableau de bord synthétique, pérenne...

Encore faut-il se mettre d'accord sur les indicateurs qui le composent. Si nous voulons qu'il s'impose dans le débat public, qu'il fasse référence, il faut que tout le monde s'y retrouve pour en être les promoteurs : les syndicats de salariés, les représentants des chefs d'entreprise, les associations, les médias et les politiques... Et c'est là que commencent les difficultés.

Pour deux raisons : la première est une évidence et est parfaitement légitime. Chacun a son idée sur le sujet en fonction de ses centres d'intérêt, de ce qui lui paraît important et des causes qu'il défend. Je suis sûr que si je demandais à chacun d'entre vous de proposer dix indicateurs, nous aurions autant de tableaux de bord. C'est bien pourquoi la concertation est primordiale.

Elle a duré près de cinq mois en commençant par quatre séances « larges », réunissant à chaque fois entre cinquante et soixante personnes : conseillers, personnalités associées, parlementaires, membres de la commission environnement et développement durable du CNIS, universitaires français et étrangers, organismes tels que l'OCDE, ainsi que des ONG impliquées dans le

champ des indicateurs du développement durable et, bien sûr, représentants de France Stratégie. Le concours de statisticiens de la statistique publique nous a été précieux et nous les remercions encore.

La concertation s'est poursuivie au CESE avec trois réunions de la commission *ad hoc* qui a permis de proposer des arbitrages quand plusieurs indicateurs phares avaient été proposés pour certains thèmes. La proposition de résolution soumise à vos suffrages aujourd'hui est directement issue des travaux de ce groupe.

En parallèle - comme le souhaitait le CESE dans son avis de 2009 - s'est ouverte une deuxième phase de consultation en direction des citoyens. Consultation en ligne à partir des sites Internet du CESE et de France Stratégie sur le choix des thèmes, enquête sur un panel représentatif de mille personnes sur les thèmes du tableau de bord et l'intelligibilité des indicateurs et quatre ateliers citoyens de dix personnes à Paris, Lille, Montpellier et Tours qui se sont livrées au même travail d'approfondissement sur deux ou trois thèmes, différents à chaque fois. Cette consultation a très largement confirmé les choix de la commission *ad hoc* du CESE. Vous trouverez la note de France Stratégie qui détaille les résultats de ces enquêtes en sortant de l'hémicycle.

Plus encore peut-être que dans tout autre domaine, le *consensus* devait être recherché. Non ; pas recherché, trouvé. Notre travail n'aurait servi à rien si, au bout du compte, nous propositions deux ou trois indicateurs phares pour certains thèmes. Certes des indicateurs complémentaires aideront à approfondir l'analyse, mais le résultat est là. La proposition qui vous est soumise est bien celle d'un tableau de bord de dix indicateurs phares, l'objectif que nous nous étions fixé. Vous les avez découverts dans l'annexe de la résolution, ainsi que les indicateurs complémentaires.

Bientôt, vous nous direz si le second objectif est atteint, celui d'être consensuel. En la matière qui dit *consensus* dit compromis. Non, nous n'avons pas trouvé le tableau de bord idéal et je sais les frustrations que tel ou tel choix a pu engendrer. Parfois parce que certains antagonismes ont résisté à la concertation. Les indicateurs complémentaires ont permis de les réduire en partie. Le plus souvent, elles sont nées de cette seconde difficulté, celle de satisfaire la demande.

Dans plusieurs cas, nous n'avons pu la surmonter, faute de données. Il en est ainsi par exemple de la mesure de l'évolution du patrimoine naturel des administrations publiques, de la confiance dans les institutions, de l'engagement des acteurs publics en faveur du développement durable. Il en va de même s'agissant du thème de la mer, pourtant essentiel pour la France qui possède le second espace maritime du monde et le premier même, si sa demande d'extension de sa zone économique exclusive était satisfaite. Nous n'avons pu trouver dans l'immédiat d'indicateur pertinent témoignant de l'importance de ce thème. C'est pourquoi la résolution qui vous est soumise soutient les travaux que la délégation à l'Outre-mer a entrepris sur le sujet. Elle encourage aussi les travaux engagés par certains chercheurs, participants à la concertation, dans le but de concevoir un indicateur mixte « artificialisation des sols, abondance des oiseaux » pour le thème de la biodiversité.

Le CESE souhaite que les besoins identifiés à l'occasion de la concertation qui vient de se dérouler fassent l'objet de débats au sein du CNIS qui est l'instance appropriée au recueil des demandes des usagers du service public statistique. La résolution propose de mandater son représentant au CNIS, en l'occurrence Michel Lamy, pour relayer les demandes précises de travaux à engager afin de construire les indicateurs, actuellement indisponibles et pourtant souhaités par les représentants de la société civile.

À cette frustration, s'ajoute une insatisfaction plus générale concernant l'actualité des indicateurs. Nous connaissons aujourd'hui une première estimation du PIB du premier trimestre 2015. Mais nous ne disposons d'indicateurs sur les revenus - et donc sur les inégalités ou la pauvreté - que pour l'année 2012. Et que dire de l'indicateur sur le climat - sur l'importance duquel tout le monde s'est accordé pendant la concertation - l'empreinte ou la consommation carbone, dont les chiffres les plus récents datent de 2010 !

Notre tableau de bord n'est pas destiné à être le support de livres d'histoire ! Nous voulons qu'il soit un outil global d'évaluation des politiques menées et de celles qui doivent être engagées. Apprécier le progrès de notre société autrement qu'à l'aune du seul PIB et de la croissance suppose de disposer de mesures portant sur les mêmes périodes.

L'actualité des indicateurs sociaux et environnementaux doit absolument être améliorée.

Pour le CESE, la production de statistiques publiques de qualité répondant à la demande des citoyens et de leurs représentants ne peut être considérée comme une dépense ordinaire. Socle de la connaissance, permettant l'orientation et l'évaluation des politiques publiques tout autant que l'exercice de la citoyenneté et de la démocratie, elle doit être considérée comme un investissement. Il souhaite que le gouvernement prenne pleinement la mesure de cet enjeu majeur pour notre pays et dégage, malgré le contexte budgétaire, les ressources nécessaires à l'accomplissement de cette mission essentielle du service public.

J'en viens à un aspect trop souvent négligé dans ce type d'exercice, celui de la présentation et de la diffusion de ce tableau de bord. Si nous voulons qu'il devienne un outil privilégié du débat sur l'évaluation du progrès de nos sociétés, il doit être connu et donc qu'on se donne les moyens de le faire connaître. Ce qui suppose de satisfaire à quelques exigences :

- que les indicateurs soient clairement définis et intelligibles par des non spécialistes. Par exemple, retenir plutôt la notion de consommation carbone que celle de l'empreinte carbone ;
- que des indicateurs soient précédés de deux repères concernant, d'une part, le PIB et sa croissance et, d'autre part, la population et son évolution pour l'année précédant la publication des indicateurs ;
- que la représentation graphique de ces indicateurs rende compte de leur évolution en France sur une période de dix, quinze ans et de la situation de notre pays par rapport à ses partenaires européens ;

- que les indicateurs soient ou puissent être déclinés au niveau départemental ou régional lorsque les données sont disponibles.

Nous suggérons aussi que, dans trois domaines où c'est possible, les graphiques concernant l'évolution nationale des indicateurs phares fassent apparaître des données complémentaires :

- s'agissant des inégalités de revenus, le rapport interdécile D9/D1,
- s'agissant de l'emploi, la part des personnes en sous-emploi et au chômage,
- s'agissant de la santé, l'espérance de vie à la naissance.

Je vous propose de regarder ce que cela pourrait donner sur quelques indicateurs (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

Systématiquement ces graphiques permettent une comparaison de la situation de la France avec celle des autres pays européens et de la moyenne européenne.

L'indicateur habituellement retenu qui compare la limite inférieure des 10 % des revenus les plus élevés à la limite supérieure des 10 % des revenus les plus faibles - qu'on appelle D9/D1 - est assez plat sur toute cette période. Cependant, quand on parle de la masse des revenus des 10 % les plus élevés sur la masse des revenus les plus faibles, on a une autre donnée qu'il est intéressant de commenter.

Le graphique « travail-emploi » essaie de répondre à plusieurs demandes. Un antagonisme assez fort a eu lieu pendant la concertation, certains préférant le taux de chômage, ou le taux de chômage plus le taux de sous-emploi ; certains voulaient le taux d'emploi. On a essayé de faire apparaître la décomposition de la population active sur ce graphique. La part de la population en sous-emploi correspond à un million et demi de personnes, dont 90 % sont des personnes qui travaillent à temps partiel et qui voudraient travailler plus. Vous pouvez observer également la part du chômage et le taux d'activité.

Sur la santé, nous avons retenu l'espérance de vie en bonne santé à la naissance. Vous pouvez mesurer l'écart existant entre les données utilisées habituellement sur l'espérance de vie qui n'a cessé d'augmenter pour les hommes comme pour les femmes (en bleu marine, il s'agit des femmes, en bleu ciel, des hommes). Vous constatez que l'espérance de vie en bonne santé à la naissance est un peu moins performante.

L'évolution de l'abondance des oiseaux communs est l'indicateur retenu pour la biodiversité. Il est possible de faire apparaître le total de cet indicateur mais également la décomposition par type d'espèces.

Voici un graphique en forme de radar. C'est un exemple fictif -pour certains indicateurs européens, nous n'avons pas encore toutes les données- permettant de représenter la performance française par rapport à la moyenne européenne.

Reste la diffusion proprement dite des indicateurs. Dans l'avis relatif à la stratégie nationale de développement durable, nous avons préconisé que soit largement diffusé dans les lieux publics - en particulier dans les établissements

d'enseignement - un livret récapitulant les indicateurs phares. Nous proposons également que figure un lien vers le tableau bord sur les pages d'accueil des institutions, à commencer par celles des ministères. Ces préconisations n'ont jamais été mises en œuvre. Nous les renouvelons en formulant le souhait qu'un site Internet soit spécifiquement dédié à ce tableau de bord.

Ce projet de résolution et la proposition du tableau bord qui l'accompagne marquent l'aboutissement d'une ambition : inscrire le CESE dans la réflexion sur les autres indicateurs de richesse, en la faisant sortir du débat d'expert ou du débat militant, en impliquant les citoyens et les organisations de la société civile.

Ce résultat est le fruit de la mobilisation des membres du Conseil, de leur coopération avec France Stratégie et le système statistique public, mais aussi des échanges avec nos concitoyens.

En tout état de cause, notre assemblée peut se féliciter de cette phase de concertation. Une étape essentielle peut être franchie si vous adoptez cette résolution, mais en aucun cas, il ne s'agira de la fin du processus. Les travaux menés en parallèle au niveau européen et international, une amélioration de l'actualité des indicateurs, la satisfaction de certaines demandes non satisfaites, pourront conduire dans quelques années à des ajustements. Le CESE devra continuer de faire entendre sa voix sur le sujet.

Pour conclure, je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui ont donné de leur temps à ce travail un peu particulier. Je remercie M. Durand. Je remercie M. Lamy qui nous représente au CNIS et qui aura la lourde tâche de défendre nos propositions, si vous les adoptez. Je remercie également M. Guérin qui a été à mes côtés tout au long de ce processus, notamment pour répondre aux sollicitations des parlementaires et co-animer les Ateliers citoyens. Enfin, il y a quelqu'un sans qui rien n'aurait été possible, quelqu'un qui a su déployer tous ses talents, du secrétariat à la diplomatie, de la logistique au conseil scientifique, et j'en passe. Cette personne est Mme Saglietti, chef de la mission INSEE au CESE.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. M. Le Clézio, Merci pour cette présentation synthétique.

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la Présidente. La parole est à M. Durand.

M. Durand. Merci, Madame la Présidente.

Je souhaiterais exposer les nuances de mon point de vue car je suis un peu dans l'embarras pour intervenir après le travail considérable qu'a représenté l'élaboration de ce tableau de bord. D'ailleurs, je m'associe pleinement aux remerciements que M. Le Clézio vient d'adresser à Mme Saglietti. Je suis également très sensible à la manière dont il a mené cette opération.

Je passerai très rapidement sur les points qui suscitent un accord général dans cette enceinte et qui figurent dans la résolution : la mesure statistique des phénomènes affectant notre société est très importante pour le débat public et la démocratie. En France, nous disposons d'un appareil statistique qui est, pour une part importante, le résultat du grand élan progressif de la libération et qui se manifeste par l'existence, en particulier, d'une comptabilité nationale organisée autour du PIB. Nous sommes également d'accord pour dire que le PIB ne suffit pas au XXI^e siècle et qu'il doit être complété par des indicateurs prenant en compte des dimensions plus diverses de l'état de la société. C'est une prise de conscience que j'ai eu l'occasion de constater au niveau européen - au niveau d'Eurostat - et dans les réflexions menées au sein de l'Union européenne sur le sujet.

Comme M. Le Clézio l'a rappelé, le CESE n'est pas en retard dans cette réflexion. Dès le mandat précédent, nous avons élaboré un recueil de repères statistiques de l'économie française. Ensuite, un processus s'était déroulé et avait débouché sur un excellent résultat, en termes de tableau de bord du développement durable, que notre assemblée avait salué et approuvé.

Aujourd'hui, l'exercice auquel nous nous livrons maintenant est plus complexe car il résulte principalement d'initiatives extérieures. On sait combien il est difficile de concilier à la fois le temps statistique et la concertation avec les acteurs de la société civile, avec les injonctions du politique. J'en profite pour rendre hommage au courage et à la qualité d'écoute dont M. Le Clézio a fait preuve face à cette difficulté.

Ce travail a produit des résultats intéressants. Il en ressort plusieurs demandes précises d'amélioration de la production du système statistique, qui seront présentées au CNIS. Je n'en suis plus le représentant, mais je transmettrai le message à mon successeur. C'est en effet dans ce cadre que doit se nouer le dialogue entre les usagers du système statistique et le système statistique lui-même.

Nous aimerions pouvoir dire que le résultat qui nous est aujourd'hui présenté constitue un progrès par rapport aux résultats issus de la Commission Le Clézio, il y a deux ans. Malheureusement, nous ne pouvons pas le dire. Je ne vais pas longuement développer une critique de ce qui a été présenté aujourd'hui. Cependant, il y a par exemple une série d'indicateurs subjectifs de « bien-être » qui ne sont pas du tout assurés du point de vue épistémologique ; nos débats dans les groupes de travail en ont témoigné.

Concernant la mesure des inégalités, un facteur majeur de l'augmentation des inégalités depuis plusieurs années aurait pu être pris en compte. Je fais ici référence à l'accumulation de la richesse qui se trouve entre les mains d'une infime minorité de financiers. Or cela ne se voit pas lorsqu'on affiche un indicateur comme celui qui nous est présenté aujourd'hui.

En matière de chômage et de précarité - la première préoccupation des Français - le choix a été pris de mettre la mesure du chômage et du sous-emploi en indicateur complémentaire et d'insister sur un indicateur qui est en réalité un indicateur économique d'offre, à savoir le taux d'emploi.

Il est tout à fait pertinent sous cet angle. Cependant, les dégâts sociaux, psychologiques, moraux et politiques du chômage ne sont pas pris en compte à travers lui. C'est un peu dommage.

Nous ne pouvons pas nous résoudre à considérer que le tableau de bord qui nous est aujourd'hui présenté est un aboutissement complètement satisfaisant du travail engagé. C'est pourquoi la CGT s'abstiendra. Toutefois, nous sommes très heureux d'apprendre que ces travaux vont se poursuivre dans le cadre du CESE et du CNIS, comme M. Le Clézio l'a annoncé.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. Merci. La parole est à M. Khalfa.

M. Khalfa. Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, je voudrais dire que je regrette de ne pas avoir pu participer aux travaux de la commission, par manque de temps.

Je partage la philosophie générale de la résolution, à savoir un panel d'indicateurs - en nombre limité - et pas un indicateur unique et global. De ce point de vue, il aurait été bien que la référence à la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi soit un peu critique dans la résolution. En effet, le choix de cette commission a été de mettre en avant un indicateur global dit de l'épargne ajustée. Or c'est contradictoire avec la philosophie de la résolution.

Ma deuxième remarque porte sur une confusion figurant en fin de la page 1 entre non marchand et non monétaire. Le PIB intègre des activités non marchandes, telles que santé, éducation, etc. En revanche, il n'intègre pas des activités non monétaires comme les activités bénévoles, les activités domestiques, de lien social, etc. D'un certain point de vue, il est heureux qu'il ne les intègre pas, car tout n'a pas vocation à être monétarisé. Cette ambiguïté entre non monétaire et non marchand me semble dommageable.

En fin de page 3, la préconisation relative au PIB, - je cite - « *prendre en compte le patrimoine en même temps que les revenus et la consommation* », pourrait laisser supposer que l'on intègre le PIB dans le patrimoine. Bien sûr, je sais que ce n'est pas la volonté du rapporteur, ni celle de la commission. C'est évidemment absurde, puisque le patrimoine est un stock et le PIB une somme de flux. À mon avis, il faudrait écrire « *parallèlement* » ou le faire apparaître dans un autre indicateur.

Concernant les indicateurs, je partage ce qui a été dit par M. Durand. S'agissant des indicateurs de revenus, certes le ratio des 10 % les plus riches *versus* les 10 % les moins riches est utile. Cependant, si on souhaite mettre en évidence la concentration des revenus, il faut mettre l'accent sur les 1 % ou les 0,1 %. Il y a donc un problème.

De même, un indicateur complémentaire aurait pu être l'évolution du partage de la valeur ajoutée entre salaire et profit.

Par ailleurs, est absent tout ce qui renvoie aux inégalités entre les femmes et les hommes. Le seul indicateur complémentaire indiqué en la matière est le taux de participation des femmes en matière de gouvernance.

On sait qu'il existe de fortes inégalités entre hommes et femmes en termes de revenus et de taux d'emploi. Or ce n'est pas présenté.

En conclusion, il me semble aujourd'hui que nous manquons de moments et de lieux de débat autour de ces indicateurs. Le CESE pourrait être un des lieux où en débattre régulièrement. Peut-être faudrait-il prévoir une séance annuelle et extraordinaire du CESE, consacrée spécifiquement à ces indicateurs.

Enfin, les indicateurs mesurent l'évolution d'une société. En amont, il faudrait une discussion sur le modèle de développement que nous souhaitons. Que doivent mesurer les indicateurs ? Or, nous avons des difficultés pour avoir cette discussion à propos du modèle de développement que nous souhaitons mettre en œuvre.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. Merci, Monsieur Khalfa.

Avant de céder la parole aux intervenants suivants, je voudrais faire un rappel. Même si nous ne sommes pas dans des formes aussi contraintes que lorsque nous intervenons, groupe par groupe, dans le cadre d'une discussion générale, à la tribune, je vous demande de limiter votre temps de parole et d'être concis.

Mme la Présidente. La parole est à M. Guérin.

M. Guérin. Merci, Madame la Présidente. Nous allons tout de suite illustrer votre rappel ; dans un bon compromis, chacun doit être un peu frustré. Cela a été rappelé ce matin encore dans notre section et c'est une remarque générale.

Le groupe environnement et nature n'a pas préparé de déclaration pour cette occasion, mais je voudrais dire que les représentants de notre groupe se sont largement impliqués dans cette démarche, dans ce travail, et bien évidemment, comme beaucoup d'autres, ils ont ressenti quelques frustrations parce que l'on aurait préféré qu'il y ait davantage de débats sur le champ de l'environnement. On aurait parfois préféré certains indicateurs qui n'étaient pas forcément disponibles. On pourrait évoquer encore d'autres éléments de la discussion.

Mais ce qu'il me paraît important de rappeler, c'est que, au fond, cette démarche donne un pas supplémentaire dans la concrétisation de ce qui, dans le domaine du développement durable, est à l'œuvre au plan international depuis Rio, c'est-à-dire depuis 1992, et qui, dans notre pays, s'est traduit de la façon suivante à travers l'article 6 de la charte de l'environnement : *« Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social »*.

Il est clair qu'un tableau de bord d'indicateurs qui permet - au moment notamment de l'acte politique majeur qu'est le débat sur le budget - de mieux évaluer les politiques publiques dans ses trois dimensions, est un pas que nous ne pouvons qu'apprécier.

Je partage ce qui a pu être dit notamment par M. Khalfa : oui, il faudrait qu'au CESE, dans la suite - c'est-à-dire notamment lors de la prochaine mandature - le débat se poursuive sur les indicateurs, non seulement pour les commenter et les compléter chaque année, mais aussi, éventuellement, pour les faire évoluer, et je rejoins là-dessus les conclusions de M. Le Clézio. Merci, Madame la Présidente.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. La parole est à M. Schilansky.

M. Schilansky. Je vais faire une observation d'amateur, pas de professionnel parce qu'en matière de statistiques, je n'y connais pas grand-chose.

Je dirais qu'une de mes préoccupations, en écoutant tout cela, c'est la façon de communiquer, de faire comprendre, que les gens comprennent de quoi il s'agit.

Je ne suis pas statisticien, mais je ne sais pas qui comprend cette courbe du rapport de la masse des revenus des déciles extrêmes.. En tout cas, moi je ne la comprends pas. Je suis donc vraiment dans : comment communiquer, expliquer à nos concitoyens de quoi il s'agit ? Je pose donc une question sur la façon de faire comprendre. Et j'irai même plus loin : qui sait comment est calculé l'indice du PIB ? Qui sait, parmi nos concitoyens, de quoi il s'agit vraiment ?

Cette tentative est tout à fait louable - et bravo pour le travail réalisé - mais il faut se poser la question de la compréhension par le plus grand nombre et donc de la communication.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. Merci pour cette concision exceptionnelle.

La parole est à M. Verdier.

M. Verdier. Pour notre groupe, c'est Patrick Lenancker qui a suivi les travaux. Je voudrais rendre hommage à sa capacité d'écoute. Notamment, nous avons proposé que la dimension du logement soit incluse dans ce travail. Cela a été fait et je vous en remercie.

Nous apprécions aussi le souci d'équilibre général du texte. Par définition, rien n'est jamais parfait et effectivement, on peut toujours considérer que l'on peut avoir le regret d'un compromis, ou de la frustration à propos d'un compromis ; mais nous savons bien que c'est comme cela que l'on peut avancer. Nous sommes pour la défense de ce texte. En particulier, en page 7, au deuxième tiret, entre la position de l'agriculture et celle de l'environnement, on a retrouvé un certain équilibre.

D'une manière générale, je peux donc dire, au nom du groupe, qu'il soutient le texte.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. Merci. D'autres demandes de prise de parole ?

La parole est à M. Lamy.

M. Lamy. Pour moi, cette résolution représente une véritable avancée. Cela relance les travaux sur ces sujets et va nous permettre d'exprimer des demandes nouvelles au Cnis et au système statistique public pour les années qui viennent.

Pour ce qui est des déciles, Monsieur Schilansky, on doit pouvoir expliquer que les déciles sont les valeurs qui partagent une distribution ordonnée de revenus en dix parties égales : le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ; le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires. Le rapport D9/D1 rapporte donc le niveau de revenu minimum des 10 % les plus riches au revenu maximum des 10 % les plus pauvres et permet de mesurer les inégalités de revenus et leur évolution.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. Merci.

La parole est à M. Le Clézio pour ses réponses et commentaires.

M. Le Clézio. Je ne vais peut-être pas répondre à tout parce qu'il faudrait du temps. Encore une fois, je comprends les frustrations de chacun, et je suis conscient, encore une fois, que nous ne sommes pas parvenus à un tableau de bord idéal. Il faudra vingt, trente ou cinquante ans pour faire converger les travaux européens et internationaux.

Il est vrai que le Conseil économique, social et environnemental, comme l'a dit M. Durand, n'est pas en retard sur le sujet ; mais la France n'est pas en avance non plus par rapport à d'autres travaux qui ont pu être menés en Suisse et en Belgique. En Belgique, les pouvoirs publics utilisent un tableau de bord depuis plusieurs décennies. Lors de la première table ronde de janvier, Nadine Gouzée, nous avait exposé leurs travaux. En France, c'est quand même beaucoup plus récent.

Encore une fois, sur le chômage, le sous-emploi, on a essayé de concilier les attentes grâce au graphique que je vous ai montré tout à l'heure qui fait apparaître, en France, l'évolution du chômage et l'évolution du sous-emploi, données effectivement importantes.

Cela dit, nous aurons, y compris par des indicateurs-phares, des indications sur les dégâts créés par le chômage, par exemple, sur l'espérance de vie en bonne santé ou le bien-être.

Pierre Khalifa a cité quelques phrases et je pense qu'il s'agit, pour certaines, de raccourcis ; pour d'autres, de mauvaises écritures. On dit qu'il faut prendre en compte le patrimoine en même temps que les revenus ; il ne s'agit pas d'additionner les deux évidemment, mais de dire qu'il faut arrêter de ne parler que des revenus. Le tableau de bord aborde aussi l'accumulation du patrimoine et du capital, ce qui répond à la question de M. Verdier : dans les indicateurs complémentaires, nous aurons un indicateur d'inégalité de patrimoine. Je rappelle que ce n'est pas une enquête faite tous les ans par l'INSEE.

En ce qui concerne les inégalités des revenus, de quoi s'agit-il ? On découpe la population en 10 tranches ordonnées de revenus. Il y a une tranche supérieure où les revenus sont plus élevés, et une tranche inférieure où ils sont plus faibles. Dans le débat politico-économique, j'entends surtout parler de la courbe verte, en bas (D9/D1). Cet indicateur compare la limite inférieure de la tranche des 10 % de revenus les plus élevés à la limite supérieure des 10 % les plus faibles. Si les revenus de la tranche supérieure augmentent beaucoup, cela ne change pas cet indicateur puisque la limite ne bouge pas. Avec l'indicateur que nous avons retenu, on regarde la masse des revenus des deux, on fait le rapport et on voit qu'entre 2002 et 2012, il y a un accroissement que masquait la courbe D9/D1. Ce serait un progrès si cette courbe s'imposait dans le débat public plutôt que la première. Certes, on aurait pu prendre le taux de 0,1 % de revenus supérieurs ; il aurait sûrement fallu augmenter la taille de l'écran, d'ailleurs, pour pouvoir reprendre ces écarts et faire apparaître les deux courbes sur le même graphique ! L'indicateur retenu constitue tout de même un progrès notable.

Dernier point fondamental, et qui a souvent été évoqué dans la première réunion de concertation la plus large : partir d'un mode de développement pour créer un tableau de bord relatif à cet objectif de déploiement.

On a essayé cela notamment quand on a parlé de la stratégie nationale de développement durable il y a 6 ans. Le problème est d'arriver à se mettre d'accord d'abord sur le mode de développement et, paradoxalement, il est plus simple de se mettre d'accord sur des indicateurs que sur un mode de développement. On aurait quelques difficultés s'il fallait attendre que l'on se mette d'accord sur le mode de développement souhaité consensuellement par les Français.

On a malgré tout, avec ces indicateurs, de manière sous-jacente, quelques idées sur la manière dont on souhaiterait qu'ils évoluent : que l'empreinte carbone diminue par exemple ; Dernière question, posée par M. Schilansky : comment communiquer ? Ce que je vous ai montré là est un peu artisanal. On a fait des graphiques avec les données que l'on avait. Notre objectif est de faire un site dédié à ces questions où, évidemment, on essaiera de faire une entrée un peu plus facile, et surtout, où l'on explicitera ce que signifient les indicateurs. Personne ne comprend le rapport D9/D1 ; certains économistes eux-mêmes ne le comprennent pas bien, manifestement ! On donnera les explications, y compris des exemples de lecture des graphiques pour qu'ils soient compréhensibles par tous.

VOTE SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION

Mme la Présidente. Chers collègues, s'il n'y a pas d'objections, nous allons procéder au vote sur le projet de résolution, présenté par Philippe Le Clézio, au nom de la commission *ad hoc*.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 153
- Ont voté pour : 139
- Se sont abstenus : 14*

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté

(Applaudissements)

Mme la Présidente. Merci, Philippe Le Clézio, pour le travail accompli.

M. Le Clézio.- Mes chers collègues, d'abord, merci pour ce vote.

Il appartient maintenant au gouvernement d'en tirer les conclusions et de faire de ce tableau de bord le support du rapport qu'il devra remettre dans trois mois au Parlement - c'est bientôt - conformément à la loi Sas. Sa décision va donc être rapide, et nous allons nous attacher maintenant, dans les jours qui viennent, à valoriser nos travaux et leurs conclusions auprès des ministères, pour que ce tableau de bord devienne celui de ce rapport.

Je voulais dire aussi, et cela répondra sans doute à la question de Pierre Khalfa, que rien n'empêche le CESE, dès à présent, de livrer aux pouvoirs publics et au Parlement son propre commentaire de l'évolution de ces indicateurs.

Encore une fois, merci à tous.

(Applaudissements)

LES ADDICTIONS

Mme la Présidente. Chers collègues, nous passons au second point de l'ordre du jour, l'examen du projet d'avis sur *Les addictions*, présenté par Gisèle Ballaloud, rapporteure au nom de la section des affaires sociales et de la santé, présidée par François Fondard.

Madame la rapporteure, la parole est à vous.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

Mme la Présidente. Madame la rapporteure, vous avez la parole.

Mme Ballaloud, rapporteure. Madame la présidente, madame, mes Chers collègues, mes Chers amis.

Avant de vous présenter ce projet d'avis sur *Les addictions*, permettez-moi de remercier, pour leur aide précieuse, l'administration de la section : Marie-Grâce Lux, Christine Delière, Guillaume Corbel et Basile Bernard, ainsi que notre attachée du groupe, Ozgül Guncu, et mon président de section François Fondard.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble de mes collègues de cette section qui, malgré nos divergences de points de vue, ont contribué à l'élaboration de ce projet d'avis.

L'Organisation mondiale de la santé définit l'addiction comme une impossibilité de contrôler une pratique visant à produire du plaisir, ou à écarter une sensation de malaise et d'interrompre sa poursuite malgré ses conséquences négatives.

Tel est bien le dilemme de l'addiction : on commence à consommer pour se sentir bien, très bien ; on éprouve du plaisir, et progressivement on ne peut plus s'en passer. L'addiction, c'est la perte de la liberté ; l'addiction, c'est l'esclavage.

Nous le savons - beaucoup a déjà été dit et écrit sur les addictions - et je ne l'ignorais pas en acceptant de rapporter ce projet d'avis sur un sujet d'actualité qui ne laisse indifférent chacun et chacune entre vous, un sujet d'actualité qui suscite les passions.

Les récents débats sur une possible remise en cause de la loi Évin l'ont montré, l'amendement à la loi Macron qui différencie l'information de la publicité sur l'alcool ayant finalement été adopté par l'Assemblée nationale. Certains saluent ces textes, y voient comme une clarification indispensable de l'interprétation de la loi Évin en matière de publicité, mais d'autres estiment qu'il vide cette loi de sa substance en autorisant de fait la publicité.

Alors, pour nous, que dire ? Un constat : nos terroirs sont une richesse, l'alcoolisme un fléau qui tue chaque année 49 000 personnes.

Les addictions sont une maladie. Les stratégies d'aide et de soins ont été améliorées, afin de prendre en compte les avancées scientifiques. Nous le savons maintenant, par exemple à propos de l'alcool, le sevrage total n'est plus la solution unique, et les rechutes ne sont plus considérées comme un échec, mais font partie du processus de guérison.

Oui, je le disais, les addictions sont une maladie. La stigmatisation qui pèse encore sur les addictions doit être levée, afin que les personnes, sans honte, demandent davantage - et plus rapidement - aide et soutien.

Pour une innovation véritablement porteuse de progrès et de bien-être pour le patient, il est nécessaire de l'écouter, de l'informer, et de l'accompagner dans une démarche de soins.

Alors, en dépit du strict contrôle de la publicité, les stratégies marketing des fabricants d'alcool et de tabac - toujours plus affûtées - promeuvent indirectement leurs produits en exaltant des images de liberté et de sociabilité.

De nouveaux produits sont créés : Premix, un mélange d'alcool et de jus de fruit, pour inciter les jeunes à consommer ; additifs dans les cigarettes... Les cigarettiers et les alcooliers sont toujours à la recherche d'une nouvelle cible pour promouvoir leurs produits. Les jeunes et les femmes sont particulièrement concernés, non sans succès d'ailleurs, car si un adulte sur cinq est un consommateur régulier de boissons alcoolisées, un jeune sur 10 l'est à l'âge de 17 ans.

Certains phénomènes, comme le *binge drinking* - c'est-à-dire l'ingestion d'une forte quantité d'alcool dans un délai très rapide - se diffusent. Le risque de coma éthylique est alors réel, et souvent sous-estimé. Si les alcooliers et les cigarettiers sont sans cesse à la recherche de nouvelles cibles, c'est que la consommation de certains produits a baissé : la consommation de vin, par exemple, a connu cette baisse, même si la France occupe toujours la 8e position sur 33 pays européens, et que notre pays compte environ 3,8 millions de consommateurs à risque.

Même chose pour les cigarettes, où la consommation a également baissé, notamment, avec les augmentations de prix : parce que sans être naïf et ignorer la vente de cigarettes de contrebande, il s'agit là d'un progrès. Pour autant, un tiers des Français sont des fumeurs quotidiens de tabac, de même que 31,5 % des adolescents de 17 ans. Il faut savoir - mais vous le savez - que le tabac tue chaque année 73 000 personnes environ.

Encore ne s'agit-il là que de produits licites. Mais un produit illicite fait de véritables ravages - vous savez ce dont je veux parler - le cannabis. En France, 1,2 millions de personnes sont des fumeurs réguliers de cannabis (plus de 10 fois par mois). La consommation de cannabis est supérieure à celle de tous les autres pays européens. La situation est d'autant plus préoccupante que le nombre de jeunes consommateurs progresse. À 17 ans, plus de 4 jeunes sur 10 ont consommé du cannabis, et 9,2 % sont des fumeurs réguliers. La consommation avant 18 ans a des effets très graves pour la santé, car le cerveau de ces jeunes n'est pas encore parvenu à maturité, et les dégâts peuvent être irréversibles. Les difficultés d'attention résultant de la prise de cannabis peuvent avoir un effet dramatique sur leur futur : échec scolaire et isolement, en particulier.

Ce que les consommateurs ignorent souvent, et que nous répétons, c'est que ce cannabis est aujourd'hui plus riche en principe actif, le tétrahydrocannabinol, que dans les années 70.

Quant à la consommation de drogues dites « drogues dures » - comme l'héroïne, le crack et la cocaïne - elles concernent environ 280 000 consommateurs.

Le jeu connaît également une évolution : certes, dans les classifications internationales, l'usage excessif des jeux vidéo, des réseaux sociaux, n'est pas qualifié d'addiction. Il n'est pas qualifié d'addiction car il ne génère ni risque de dépendance ultérieure, ni nécessité de sevrage.

Mais, la pratique toutefois peut venir rapidement pathologique. On observe particulièrement deux effets :

- les jeux d'argent en ligne attirent de plus en plus les joueurs dont les pratiques sont particulièrement intensives : 1 million de joueurs présentent aujourd'hui un risque modéré, mais 200 000 sont encore des joueurs excessifs ;
- certains jeux vidéo ont un caractère addictif prononcé. Il s'agit généralement des jeux répétitifs, ou des jeux qui permettent aux joueurs de s'évader dans un monde virtuel.

Face à ce constat, il faut bien dire que la lutte contre les addictions est un enjeu de santé, un enjeu de société :

- un enjeu de santé publique : en France, plus de 100 000 décès par an, un décès sur six environ, sont dus à la consommation de substances psychoactives. C'est d'autant plus inadmissible que ce sont des morts évitables. Alors, je le redis, et on l'a peut-être même écrit, les addictions ne sont pas une fatalité, mais une maladie qu'il faut savoir repérer et prendre en charge ;
- au-delà de cet enjeu de santé publique, c'est un véritable enjeu de société : l'une des conditions de la réussite de la lutte contre les conduites addictives est la prise de conscience par la société sur la réalité de la consommation, de ses dangers et de la nécessité de s'impliquer auprès des personnes souffrant d'addiction. La société civile est déjà très mobilisée dans cette lutte à travers le travail remarquable des associations et de nombreux bénévoles. Nous pouvons, et nous le savons, compter sur le relais de ces institutions, mais il faut poursuivre et amplifier cette action.

Pour notre section, une action publique efficace de lutte contre les conduites addictives et de prise en charge des personnes souffrant d'addiction repose sur quatre axes principaux.

Le premier axe (très important) : promouvoir une politique ambitieuse d'information, de prévention et d'accompagnement.

Tout d'abord, d'information : il est nécessaire de renforcer la signalétique. Il faut informer la population sur les risques liés à la consommation des produits.

Pour nous, les femmes enceintes sont l'une des catégories de la population qui mérite une attention particulière. La taille du logo doit être agrandi, et des affiches placées sur les rayons. Il faut également favoriser un usage adapté des jeux vidéo. Une classification des jeux existe, mais elle dépend des producteurs de jeux eux-mêmes. Il est bien sûr nécessaire de rechercher une grande implication des pouvoirs publics dans la mise en place d'une signalétique obligatoire.

Après l'information, nous voici arrivés à la prévention : faire des lieux de vie des lieux de santé.

Tout d'abord au travail : une circulaire de la direction générale du travail et de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Midelca) est en cours de préparation. Cette circulaire précisera les conditions dans lesquelles l'employeur peut limiter la consommation d'alcool sur les lieux de travail. Elle doit être très rapidement finalisée et publiée.

Le plan santé-travail 2015/2019 fait de la prévention des pratiques addictives une priorité par une approche globale de l'ensemble des facteurs de risque. La mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés dans l'entreprise doit permettre la mise en place d'actions de prévention concrètes, et adaptées à l'entreprise. Et elle doit être favorisée par la diffusion et la promotion de bonnes pratiques.

Donc, je vous le disais, d'abord au travail, ensuite à l'école.

À l'école, il faut favoriser la diffusion des messages de prévention dans les établissements d'enseignement. Prévoir des temps dédiés à la diffusion de ces messages de prévention à l'école, de la maternelle au lycée. Les établissements d'enseignement le font déjà, mais il est nécessaire de créer de véritables temps forts à des moments-clés de la scolarité et de donner la priorité aux personnels de santé pour les dispenser.

Nous devons également inciter les chefs d'établissements à organiser des séances d'information en direction des parents, associant la communauté éducative.

L'implication de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le champ éducatif est essentielle et doit être renforcée.

Les centres de formation des apprentis ont d'ores et déjà engagés des projets concrets en faveur de la prévention face aux pratiques addictives et de l'accompagnement des jeunes concernés. De même, les organisations étudiantes se sont impliquées dans la prévention de la prise abusive d'alcool lors des soirées. Il faut désormais construire une action de sensibilisation des jeunes aux risques liés à l'alcool pour les soirées organisées hors de l'établissement.

Enfin l'accompagnement. Il faut avoir une approche globale de la lutte contre les addictions, une approche qui dépasse le seul cadre de la santé et associe l'ensemble des acteurs : les pouvoirs publics, l'État, les collectivités territoriales mais aussi les associations, les professionnels. Cette approche globale trouve une traduction concrète dans le plan gouvernemental de lutte 2013-2015 contre les drogues et les conduites addictives. Il faut donc consolider et amplifier les actions entreprises dans le domaine de l'information, de la prévention et de l'accompagnement. Des actions concrètes qui sont utiles à la population comme le développement des dispositifs mobiles des Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques chez les usagers de drogues (CAARUD) doivent être développées. Aujourd'hui, pour aller plus loin, il nous semble indispensable de renforcer l'action interministérielle des ministères de la Santé, de l'Éducation nationale et du Travail. Il faut favoriser la coopération entre ces trois ministères pour proposer un accompagnement plus efficace des personnes.

La pérennité des actions entreprises sur la période 2013-2015, doit être assurée pendant toute la durée du plan 2015-2019 pour garantir des résultats sur la durée.

Deuxième axe : Nous allons parler de la prévention secondaire, à savoir favoriser un diagnostic précoce et une prise en charge rapide.

Pour ce faire deux actions doivent être engagées :

- la première est de consolider la formation initiale et continue de l'ensemble des professionnels de santé concernés par l'addictologie ;
- la seconde est de favoriser la coordination des acteurs.

À cette fin, nous devons définir un protocole de prise en charge partagée par les différents acteurs, en mettant en place un site dédié permettant aux médecins généralistes libéraux de trouver des relais de proximité ;

- encourager la diffusion de conventions entre les médecins généralistes libéraux, les centres de santé et les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) pour constituer des équipes pluri-professionnelles.

Le troisième axe, pour nous, est de réguler les stratégies marketing et contrôler l'action des lobbies. Pour rendre plus transparentes et publiques les actions menées par les groupes d'intérêt, deux actions peuvent être engagées rapidement :

- d'une part, en renforçant l'utilisation du registre public des représentants des groupes d'intérêt mis en place à l'Assemblée nationale et au Sénat ;
- d'autre part, en publiant dans le rapport RSE (Responsabilité sociétale des entreprises), le montant des dépenses que les entreprises du tabac, de l'alcool et des jeux en ligne consacrent directement ou non à ces actions de lobbying.

Enfin, le quatrième axe est de mettre en œuvre une véritable politique de réduction des risques. L'implantation des salles de consommation à moindre risque - prévue par la loi sur la modernisation de notre système de soin - doit être accompagnée afin d'en favoriser l'acceptabilité sociale. Je dis bien salles de consommation à moindre risque et surtout pas salles de *shoot*.

Ce terme de salles de *shoot* est totalement inadapté. Il peut donner le sentiment d'un certain laxisme au regard de la consommation de drogues illicites comme l'héroïne. Au contraire, ce qui est recherché c'est de mettre fin à la prise de drogue, dans la rue, dans des conditions d'hygiène déplorables. Ce qui est recherché c'est la supervision d'une équipe pluri professionnelle réunissant des acteurs de la santé et du secteur médico-social. Ce qui est recherché c'est aider les personnes qui le souhaitent à sortir progressivement de l'addiction.

Ces salles doivent permettre de créer des passerelles vers des centres de soins afin d'accompagner et d'encourager les personnes dans leur parcours de soins.

Au-delà des drogues dites dures la question qui nous interpelle tous c'est le cannabis.

La France a une politique répressive pour la production, la vente mais aussi la consommation de cannabis. Pourtant la prévalence c'est-à-dire la part des individus en ayant consommé dans l'année est de 8,4 % chez les 14-64 ans. C'est le taux de plus élevé d'Europe.

Cette consommation est un délit mais la sanction n'est pas systématique.

La question du rapport entre la sanction prononcée, la réduction de la consommation et la prise en charge reste posée.

J'aurais aimé aller plus loin, que notre section propose clairement une voie à suivre.

Faut-il dépénaliser la consommation, c'est-à-dire ne plus la sanctionner pénalement ? Notre section dans sa majorité a répondu « non ».

Faut-il sanctionner la consommation par une contravention ? Nos débats en section n'ont pas permis de dégager une majorité.

Aujourd'hui, cette question doit faire l'objet d'un débat, non pas un débat d'experts, mais un débat public.

Notre assemblée nous semble le lieu idéal pour l'organiser car elle réunit les représentants de la société civile. Ce débat doit être solidement documenté pour permettre l'expression des points de vue dans toute leur diversité.

C'est le bon moment car nous pourrions ainsi contribuer à construire la position de la France pour la prochaine Session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU sur les drogues (UNGASS) qui devrait se tenir en 2016.

Son objectif sera de concourir à apporter des réponses plus efficaces au trafic de drogues, tout en respectant la santé publique, les droits humains et la réduction des risques. Je crois enfin que pour renforcer l'efficacité de ces actions, il faut sensibiliser la population aux conséquences économiques et sociales des addictions en associant des messages sur ces thèmes dans les campagnes de prévention. Les addictions dépassent et de loin le seul champ de la santé. L'alcool ou le cannabis sont impliqués dans les accidents de la route. La prise excessive d'alcool est la cause de nombre de violences intra familiales. Sous l'emprise de la drogue ou pour se procurer de l'argent pour en acheter, nombre de violences sont commises.

Il est de notre devoir de ne plus fermer les yeux. Pour être efficace, la politique de lutte contre les dommages des addictions ne doit plus se faire à partir des représentations de la réalité, mais être construite à partir de la réalité. Ne fermons plus les yeux.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. Merci Madame la rapporteure. Je voudrais accueillir Cécile Tagliana, conseillère santé autonomie auprès du Premier ministre. Madame, merci de votre présence.

DISCUSSION GENERALE

Mme la Présidente. Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte. La parole est à Mme Couturier, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - Mme Couturier

Mme Couturier. Madame la présidente, Madame la rapporteure, mes chers collègues, les débats suscités par ce projet d'avis ont été les plus houleux que notre section ait eu à connaître au cours de cette mandature. C'est dire à quel point le sujet interpelle chacun d'entre nous au plus profond de lui-même. Qui effectivement dans cette assemblée n'a pas été un jour confronté dans son entourage familial, amical ou professionnel à un comportement addictif au tabac, à l'alcool, ou aux produits illicites ?

La CFE-CGC partage la plupart des préconisations émises mais nous souhaiterions insister plus particulièrement sur les suivantes.

En ce qui concerne l'alcool et le tabac :

- il nous paraît primordial de mieux encadrer les actions de communication des industriels du secteur et leurs stratégie marketing surtout celles qui s'adressent aux plus jeunes ;
- il faut favoriser les actions de prévention en ciblant les publics à risque, comme les adolescents et les femmes enceintes ;
- il faut interdire les additifs ou les mélanges qui masquent ou embellissent le goût du tabac ou des alcools forts.

En ce qui concerne l'addiction aux jeux vidéo :

- il paraît indispensable de généraliser la mise en place de temporisateurs gérables, éventuellement par les parents, permettant la coupure automatique du jeu, voire de l'écran après un temps défini au préalable, selon l'âge de l'enfant ou de l'adolescent ;
- en ce qui concerne les adultes, il faudrait qu'après une utilisation prolongée d'un écran, des messages d'alerte s'affichent rappelant les risques de connexions trop longues sur écran.

Pour lutter contre les drogues et les conduites addictives :

- il faut que le plan 2015-2019, qui succède au plan 2013-2015, prévoit un renforcement des actions entreprises ainsi que leur évaluation ;
- il paraît également indispensable de mettre en place des stratégies de repérage des addictions. L'addiction étant installée depuis plusieurs années, il est permis de constater que les interventions sont à ce jour beaucoup trop tardives.

Pour cela il faut évidemment former les professionnels de santé, sensibiliser le grand public, intervenir dans les établissements scolaires avec des messages adaptés à l'âge ;

- il convient également de ne pas négliger le milieu de l'entreprise et donc notamment être vigilants à la manifestation de risques psychosociaux.

En ce qui concerne plus spécifiquement la consommation de produits illicites et notamment celle du cannabis, nous sommes opposés à la dépénalisation de la vente et partageons l'idée qu'un débat public est indispensable sur l'échelle des contraventions à appliquer aux consommateurs.

Quelle que soit l'addiction, la CFE-CGC reste persuadée que la prévention primaire, voire secondaire reste le meilleur outil à disposition de chacun. Elle regrette que les addictions alimentaires et médicamenteuses - qui elles aussi font beaucoup de dégâts - n'aient pas été abordées dans ce projet d'avis.

Cependant la CFE-CFC votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. La parole est à M. Pelhate, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - M. Pelhate

M. Pelhate. Madame la présidente, Madame la rapporteure, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, le projet d'avis que nous examinons porte sur une problématique sociétale majeure. Les addictions peuvent en effet toucher directement ou indirectement tout un chacun, quel que soit son origine, son genre, son âge et sa catégorie professionnelle.

Par la nature du sujet - et indépendamment du nombre d'études ou d'articles publiés en la matière - le CESE, en tant qu'assemblée rassemblant la société civile organisée, se devrait de rendre un avis motivé sur ce thème.

Je remercie notre rapporteure de s'être saisie de cette question difficile, eu égard à son périmètre, mais passionnante car les addictions constituent le reflet de notre société marquée par la pression du résultat, l'intensité et l'immédiateté.

C'est pourquoi se sont répandus ces dernières années les phénomènes de *workaholisme* - dépendance au travail - le *binge drinking*, la cyberdépendance avec la multiplication des relations virtuelles.

Le coût réel des addictions - estimé dans le projet d'avis à 87,5 milliards d'euros - démontre l'étendue des conséquences sanitaires et sociales et économiques qui en résulte tant pour l'individu que pour la collectivité.

La préconisation visant à mieux informer le grand public sur les impacts sanitaires, les répercussions sociales et économiques va dans le bon sens. À défaut de pouvoir être totalement éradiquées, les addictions doivent être prévenues, encadrées et accompagnées dans toutes leurs diversités.

La multiplicité des histoires et des facteurs personnels appelle une réponse et une prise en charge globale afin de s'adapter à l'ensemble des situations.

Dans le secteur agricole, la solitude, les crises économiques peuvent constituer un terrain favorable à l'émergence d'addictions.

Aussi, le groupe de l'agriculture soutient le développement des actions de prévention menées tout au long du parcours de vie par les professionnels de santé, l'école, les entreprises, mais aussi par les Pouvoirs publics et toutes les structures et acteurs concernés.

Telle est la philosophie de ce projet d'avis qui s'inscrit dans le droit fil des travaux menés par la section des affaires sociales et de la santé au cours de cette mandature.

Le groupe de l'agriculture votera donc ce projet d'avis.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. La parole est à Mme Basset, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - Mme Basset

Mme Basset. Madame la présidente, Madame la rapporteure, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, « *l'addiction, derrière le plaisir une douleur se construit* ». Cette citation de Friedrich Nietzsche rend compte de la tonalité que vous avez voulu donner, madame la rapporteure, à ce projet d'avis.

En effet, il ne s'agit pas de stigmatiser les personnes sous l'emprise de drogues ou animées par des comportements pathologiques. Le projet d'avis préfère reconnaître une maladie pour ainsi laisser la place à un accompagnement sanitaire et social pour une possible sortie de l'addiction.

Le groupe de l'UNAF tient à insister plus particulièrement sur trois sujets assorti de recommandations dans ce projet d'avis.

Tout d'abord, le sujet de la pratique pathologique des écrans, jeux vidéo et jeux en ligne. L'UNAF, avec des partenaires, a développé un certain nombre d'outils à destination des parents. Je prendrai le temps de citer l'exemple du site *pédagojeux.fr* sur lequel le jeu vidéo est expliqué aux parents et leur permet de ne pas rester démunis devant la pratique de leurs enfants. Les parents sont la clé d'une utilisation raisonnée du jeu vidéo par leurs enfants. Toutefois, cela suppose qu'ils s'intéressent sans *a priori* et en toute connaissance des signalétiques des jeux vidéo, afin de pouvoir exercer pleinement leur rôle éducatif, comme pour les autres activités.

Le groupe de l'UNAF soutient pleinement les recommandations sur les jeux vidéo et souligne l'importance, s'agissant des jeux d'argent et de hasard en ligne, de mener des enquêtes régulières afin de cerner les évolutions des joueurs et éviter le basculement dans le jeu excessif.

Deuxième sujet, le projet d'avis prend en compte les difficultés, les souffrances rencontrées par la famille lorsqu'un de ses membres est touché par l'addiction. Les organismes ressources pour les familles sont cités, au nombre desquels se retrouvent les Points info famille ou encore les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP). Ces structures prennent en charge et accompagnent les parents dans un parcours personnalisé en les rapprochant des interlocuteurs les mieux à même de les aider.

Enfin, le projet d'avis trace des pistes courageuses visant à réguler les stratégies marketing des fabricants d'alcool et de cigarettes, qui cherchent toujours à contourner les messages de prévention et de santé publique afin de les rendre inopérants. Les débats au Parlement sont les témoins réguliers du *lobbying* des alcooliers et des fabricants de tabac. En décembre dernier, dans la loi de finances 2015, c'est l'augmentation du prix des paquets de cigarette qui a été stoppée net. Aujourd'hui, la défense de l'œno-tourisme justifie un assouplissement de la loi Évin sur la publicité et l'information sur le vin. Une plus grande transparence sur l'influence des lobbies sur ces deux sujets serait la bienvenue.

Le groupe de l'UNAF vous remercie, Madame la rapporteure, pour ce travail et votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. La parole est à Mme Foucher, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - Mme Foucher

Mme Foucher. Madame la Présidente, Madame la rapporteure, depuis une trentaine d'années, la France conduit une politique de lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme. Aujourd'hui, les études montrent que la consommation de tabac et d'alcool est en hausse chez les jeunes ; ce mouvement concerne également l'usage du cannabis, pour lequel la France détient même le triste record européen. De nouvelles pratiques de consommation excessive d'alcool se développent. Quant au cannabis, il se banalise de plus en plus, en toute ignorance des effets dévastateurs d'une consommation régulière, sur la santé psychique comme sur le parcours scolaire. Dans l'artisanat, nous constatons aussi cette évolution et les dommages qu'elle peut produire sur le déroulement des formations.

Face à cette situation, la lutte contre les pratiques addictives est devenue un élément à part entière des différents *cursus* proposés par les CFA du BTP, en plus de la mise en place d'un accompagnement socio-éducatif pour les jeunes concernés.

Des actions concrètes en ce domaine doivent être encouragées dans tous les CFA, quels que soient les métiers préparés. Il importe également de renforcer la sensibilisation sur les addictions diverses et leurs conséquences, au sein des établissements scolaires, comme dans l'enseignement supérieur.

De leur côté, les entreprises peuvent se trouver confrontées à des problématiques de consommation de drogues ou d'alcool de la part de leurs salariés, avec les risques d'accident pour l'intéressé, ses collègues ou des tiers. À cet égard, la vigilance et l'action de l'employeur sont délicates, car ces pratiques trouvent souvent leur source dans la sphère privée.

D'une part, il paraît nécessaire d'éclaircir les possibilités d'interdiction qui s'offrent à lui, sur la base du règlement intérieur. D'autre part, il est important de développer des démarches de prévention globale, en partenariat avec des organismes chargés d'accompagner les entreprises en matière de santé et de sécurité au travail.

La sensibilisation des jeunes passe également par un renforcement du rôle du médecin traitant dans la prévention et la prise en charge précoce. À cet égard, nous saluons la proposition d'une consultation dédiée aux addictions dès 16 ans.

S'agissant du cannabis, le projet d'avis interpelle sur l'utilité d'un débat public concernant l'échelle des sanctions pénales prévues en cas de consommation, sachant que celles-ci sont rarement appliquées. Le groupe de l'artisanat rejoint la sagesse de cette proposition, estimant que la lutte contre les trafics ne saurait justifier de rendre licite l'usage du cannabis.

Plus généralement, il importe, comme le souligne le projet d'avis, de renouveler les campagnes grand public de sensibilisation et de lutte contre les addictions. En effet, il est essentiel que toute la société soit mieux informée et donc plus vigilante face à ces phénomènes.

Parmi les propositions du projet d'avis, un point nous semble primordial : la régulation et la transparence des actions de *lobbying* réalisées par des groupes d'intérêt liés au tabac et à l'alcool. Il importe de lutter fermement contre les stratégies visant à encourager ou banaliser la consommation d'alcool par des actions marketing visant notamment les jeunes ou les femmes.

Les parlementaires doivent exercer pleinement leur vigilance et leur responsabilité en la matière.

Ce projet d'avis ne prétend pas cerner l'ensemble des problématiques que soulèvent les addictions et encore moins produire une expertise sur le sujet. Toutefois, nous estimons qu'il présente le mérite de proposer ou de réaffirmer des pistes d'action concrètes, auxquelles chacun a pu selon nous contribuer.

Nous le voterons.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. La parole est à M. Coquillion, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - M. Coquillion

M. Coquillion. Le sujet des addictions fait partie des grands enjeux de notre société. Il est à la fois vaste, sensible et complexe car il présente des aspects sociétaux, économiques et comportementaux.

Pour le groupe de la CFTC, travailler sur les aspects des nouvelles pratiques d'alcoolisation, de consommation de drogue, de jeux ou d'usage de l'écran est essentiel

Si les évolutions de consommation d'alcool et de tabac semblent globalement bonnes, elles restent néanmoins préoccupantes pour les femmes, les salariés et les jeunes. Elles s'aggravent sur les drogues, particulièrement le cannabis chez les jeunes pour qui la transgression de l'interdit se banalise de plus en plus dans des pratiques graves et collectives comme le *binge drinking*.

Il est donc important d'avancer dans la recherche de solutions pour contrer ces fléaux et s'interroger sur l'impact des mesures adoptées. Certes, la lutte contre le tabagisme ou l'alcoolisme a montré des effets, mais ceux-ci sont très en deçà de ce qui est attendu. Que peut faire l'État sans risquer d'empiéter sur les libertés individuelles ? La réglementation ou la répression sont-elles des réponses suffisantes ? Comment obtenir des effets sur des causes plus sociétales ? Un diagnostic commun est nécessaire, notamment sur la corrélation entre le développement des pratiques addictives, l'évolution du nombre de suicides et l'évolution de notre société vers toujours plus de satisfaction immédiate des désirs, des pulsions, et la médicalisation croissante en réponse à tous les problèmes.

La politique actuelle de prévention dans les établissements scolaires, dans les entreprises et au travers des médias ne semble pas à la hauteur des enjeux.

S'interroger sur les raisons pour lesquelles les jeunes ont accès à cette drogue illégale, sur le développement de la transgression de cet interdit est un passage obligé afin d'améliorer la lutte contre ces addictions. Il est regrettable que ce texte ne traite pas de la lutte contre les trafiquants ou l'abandon aux trafics dans certaines zones urbaines, éléments majeurs de cette dérive.

Dépénaliser la consommation de cannabis - aux dires de nombreux spécialistes reconnus qui la considèrent comme dangereuse - constituerait un signal négatif et pousserait les consommateurs vers des drogues plus dures. Plutôt que de rester sur un débat - lui-même sclérosé par des idéologies - essayons de répondre à la question du pourquoi. Une mesure d'allègement des peines concernant le cannabis ne clôturerait pas celui-ci pour ceux qui prônent une libéralisation. On peut souligner le paradoxe d'une société en quête de toujours plus de liberté qui développe la terrible aliénation qu'est l'addiction.

La CFTC souligne également l'incohérence entre les discours très restrictifs sur les interdictions et les pratiques. Par exemple, le vote simultané de nouvelles mesures de lutte et l'assouplissement de la publicité sur l'alcool ou les prises de position de personnalités.

La question de la famille, abordée dans le projet d'avis, reste primordiale et mériterait un approfondissement, même si elle ne peut être la seule réponse. À ce propos, le projet d'avis aurait pu mettre mieux en évidence la complexité du problème et donc des solutions à apporter.

Quant aux pratiques addictives en entreprise, peuvent-elles être efficacement réduites si les causes comme le stress, la compétition, la fatigue, les conditions de travail, l'angoisse du lendemain ne sont pas traitées ?

Ce projet d'avis émet des propositions de prévention ou d'amélioration du traitement des personnes victimes d'addictions. Ces préconisations, un peu disparates, ne constituent pas de vraies solutions compte tenu de l'ampleur du problème. Néanmoins, le groupe de la CFTC estime qu'elles vont dans le bon sens.

Il votera l'avis.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. La parole est à M. Naton, au nom du groupe de la CGT.

CGT - M. Naton

M. Naton. Madame la présidente, Madame la rapporteure, Chers collègues,

La construction de ce projet d'avis a rencontré divers obstacles dont la détermination de son périmètre : toutes les addictions ou les plus préoccupantes. Fallait-il traiter des multiples causes qui amènent à des consommations et comportements pathologiques, aborder les questions du trafic des produits illicites, aller vers un positionnement de dépénalisation de l'usage ?

Les choix, auxquels nous adhérons, se sont finalement largement cristallisés sur des préconisations touchant à la prévention primaire et secondaire et à l'éducation, en particulier dans les milieux scolaires et de travail qui relèvent bien du champ de notre institution.

Le fléau des addictions est une réalité, avec son cortège de morts prématurées, de mal vie, d'impasses pour notre société, tant au plan social qu'en termes de santé. L'usage préoccupant d'anxiolytiques dans notre pays est à mettre en regard avec la consommation d'alcool et de tabac. Les chiffres rappelés dans le projet d'avis permettent de prendre la mesure de la catastrophe en cours. Les auditions de professionnels et spécialistes ont mis en lumière les pratiques d'alcoolisation massives, notamment des jeunes, voire très jeunes, en ville comme à la campagne, frappant tous les milieux, laissant chaque week-end une partie de notre jeunesse s'autodétruire.

La section a tenté, de la façon la plus responsable, d'aborder un autre fléau : l'usage du cannabis. Les éléments fournis par les professionnels de la santé et du social sont sans appel : la consommation est en progression et l'usage, en France, est le plus élevé d'Europe ; cette drogue est un produit dangereux pour la santé physique et psychique, voire de plus en plus dangereux compte tenu de sa teneur désormais élevée en THC (teneur en principe actif). Nous sommes porteurs de la proposition d'organiser un grand débat public sur cette question, solidement documenté.

Nous soutenons le choix qui consiste à axer le projet d'avis autour de l'urgence de la prévention, de l'accompagnement des victimes, des malades et non la stigmatisation avec la répression pour seule réponse.

Une place particulière de propositions a été formulée autour de nouveaux territoires de la prévention, dont les lieux de travail, qui porte une approche globale des enjeux de santé.

Il paraît salubre de proposer que le travail soit vu en tant que déterminant de santé et donc, de condamner les pratiques d'organisation du travail indignes et proposer d'inscrire la santé au travail dans une dynamique de santé publique pour, enfin, parler de la politique de santé, tout en valorisant les actions des IRP, au moment où beaucoup agissent pour en réduire le nombre et leurs moyens. Par ailleurs, l'appel au maintien des capacités budgétaires des structures d'écoute, d'aide et de soins est essentiel. Si l'appel à la société fait sens, celui de l'implication financière des pouvoirs publics l'est tout autant.

Pour toutes ces raisons, le groupe CGT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. La parole est à Mme Roy au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - Mme Roy

Mme Roy. Madame la présidente, Madame la rapporteure, Chers collègues, les addictions - quelle que soit leur nature - sont un sujet qui doit être pris de plus en plus en compte dans nos sociétés. Les répercussions sur l'humain ainsi que le coût économique et social sont extrêmement importants. Il est donc nécessaire de s'attacher au moyen de lutter contre ce fléau.

Les entreprises sont elles-mêmes parfois directement touchées par ce phénomène. Il peut en effet arriver qu'un salarié soit concerné par une addiction et le dirigeant d'entreprise se trouve alors trop souvent démuné pour y faire face - et ce, principalement, dans les TPE/PME - alors même que les conséquences peuvent être graves.

Acteur parmi les autres acteurs, l'entreprise doit jouer son rôle au sein de la société, mais on ne saurait tout attendre d'elle. Pourtant, nous voyons bien, notamment au travers du plan santé au travail, que les entreprises sont placées au cœur de leur détection.

Le texte précise d'ailleurs que la santé et la sécurité des salariés ne doivent pas être dissociées du fonctionnement de l'entreprise et que la mise en place d'une démarche de prévention contribue à améliorer la performance de l'entreprise sur le plan humain et économique.

Si cette affirmation apparaît logique, elle doit bien entendu tenir compte de la capacité de chaque entreprise de mettre en œuvre ces démarches de prévention. Il est donc surtout indispensable de donner les moyens au chef d'entreprise d'alerter et de réagir face à un salarié touché par une addiction.

Si nous partageons globalement l'analyse faite dans le projet d'avis, en revanche, nous ne sommes pas d'accord avec la référence faite à un précédent avis du Conseil économique, social et environnemental sur le suicide.

Nous aurions souhaité que la citation soit reprise textuellement et qu'elle ne soit pas expurgée des nuances qu'elle comportait initialement, ce qui aboutit à modifier substantiellement le champ du texte.

La rédaction actuelle est la suivante : « *Les salariés du secteur privé ou public, confrontés à des contraintes organisationnelles ou managériales souvent liées à une productivité accrue, au surmenage, au stress, au délitement de certains collectifs de travail, peuvent être amenés à chercher des compensations* ». On peut en effet laisser penser que tous les salariés sont confrontés à des difficultés susceptibles de les mener à des addictions, ce qui n'est pas le cas.

Ces remarques effectuées, le groupe des entreprises pense qu'il est indispensable, dans un premier temps, d'avoir une connaissance précise des addictions et de leur coût réel comme le souligne le projet d'avis. C'est sur la base de cette évaluation que nous pourrions organiser le traitement.

Dans un second temps, une politique efficace de traitement des addictions passe nécessairement par un meilleur repérage, par leur prévention, par une coordination des différents acteurs.

Nous soutenons donc ces orientations comme la plupart des autres pistes de réflexion du projet d'avis et c'est pourquoi le groupe des entreprises votera favorablement ce projet d'avis.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. La parole est à Mme du Roscoät, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme du Roscoät

Mme du Roscoät. Madame la présidente, Madame la rapporteure, Chers collègues, beaucoup de choses ont été dites, je vois que vous fatiguez donc je vais être exceptionnellement brève, mais je voudrais rendre hommage à nos administrateurs parce que je n'ai pas beaucoup entendu de remerciements pour Marie-Grâce Lux, Christine Deliere et Basile Bernard, qui ont été extraordinaires à côté de Giselle Ballaloud, et pour une fois, je le dis.

Nous sommes - ou serons - tous malheureusement un jour ou l'autre concernés par le problème de l'addiction : un époux qui décède pour n'avoir pas pu arrêter de fumer, une personne qui noie sa solitude dans l'alcool, un jeune - un ado -, qui, pour ne pas faire ringard, s'essaie au cannabis ou au *binge drinking*... Il n'y a pas de milieu, pour une fois, ni d'âge qui ne soient pas concernés par ce fléau.

Ce projet d'avis dépeint les dangers, les multiplications des conduites addictives ; les champs à combattre sont nombreux. Des intérêts contraires se heurtent pour les produits légaux tels que l'alcool, le tabac, les jeux d'argent. D'un côté, les promoteurs - je ne parle pas des entreprises - qui ont tout intérêt à voir leur chiffre d'affaires augmenter ; de l'autre, les consommateurs, qui risquent de tomber dans l'addiction.

Le problème n'est pas simple, comme on peut le constater, avec ce qui se passe en ce moment à l'Assemblée nationale.

Toutefois, je souhaite mettre en avant un sujet clivant qui, faute de temps, n'a pas pu être traité. Il mérite à lui seul, peut-être pas une pétition parce que ce n'est pas très bon dans la maison, mais un avis séparé. J'évoque ici la possible dépénalisation du cannabis.

Le projet d'avis montre que si l'augmentation de la consommation dans les pays qui ont libéralisé cette drogue - qui est de plus en plus concentrée, donc de plus en plus dangereuse - n'est pas probante, on passe au stade supérieur, à savoir la cocaïne. Donc effet pervers de la libéralisation du cannabis.

1968 est loin derrière nous, cela se voit, avec son slogan : « *Il est interdit d'interdire* ». Les choses ont évolué. Les produits sont nettement plus dangereux et la législation qui les régleme se doit de n'avoir qu'un seul objectif : protéger la santé de nos concitoyens tout en évitant de les stigmatiser et en accompagnant ceux qui sont tombés dans cette addiction.

Bien entendu, je voterai ce projet d'avis.

(*Applaudissements*)

Mme la Présidente. La parole est à M. Le Bris, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - M. Le Bris

M. Le Bris. Madame la présidente, mes Chers collègues, dans l'impossibilité absolue d'être présent aujourd'hui, notre collègue le Professeur Etienne m'a demandé de bien vouloir intervenir à sa place et rappeler son soutien à ce projet d'avis sur les addictions, que j'approuve moi-même et que je voterai.

Il s'agit là d'une question difficile, complexe, qui touche à la liberté, à des choix personnels de vie ainsi qu'à l'organisation sociale puisque, très souvent, ces décisions personnelles de vie emportent des conséquences sociales, sanitaires et financières qui dépassent la personne et pèsent sur l'ensemble du corps social.

D'entrée de jeu, le projet d'avis circonscrit bien l'addiction. La définition de l'OMS, complétée par celle du Professeur Olievenstein, permet de bien saisir l'addiction pour ce qu'elle est : une pratique consommatoire excessive qui, en se perpétuant dans le temps, prive son auteur de tout libre arbitre. Peut-être aurait-on pu, de ce point de vue, distinguer davantage entre les différents objets de l'addiction : argent, jeux vidéos, alcool, drogues diverses.

Peut-on traiter de façon identique ces différentes pratiques ? Leur nocivité naît-elle, ou non, au même rythme et avec la même imprégnation ?

C'est ici, me semble-t-il, que les grands organismes de recherche auxquels le projet d'avis fait justement référence à plusieurs reprises - l'INSERM et l'INRA notamment - pourraient aider à une meilleure connaissance de la nocivité de ces pratiques consommatoires, pour certaines d'entre elles dès le premier acte.

Or, le projet d'avis nous le montre bien, une telle information ciblée, argumentée et chiffrée sur les risques graves des comportements addictifs est insuffisante ou, quand elle existe, n'est pas suffisamment reprise.

En revanche, nombreux sont les plans de lutte qui se déclinent au plan national, régional, ou à celui des entreprises, et que le projet d'avis décrit en même temps qu'il rappelle toutes les initiatives prises dans les établissements scolaires, soutenues par la MILDECA.

Mais pour que le travail d'information et de sensibilisation ainsi mené soit efficace, encore faudrait-il que des données scientifiques indiscutables - rassemblées et ordonnées par des organismes publics de recherche - mettent davantage en évidence la gravité des risques auxquels les comportements addictifs conduisent.

L'organisation actuelle de la lutte contre les pratiques addictives, trop pyramidale, ne donne pas le sentiment de s'inscrire dans cette logique ; c'est pourquoi, aussi, j'approuve tout à fait la suggestion formulée par le projet d'avis d'organiser sur les addictions un grand débat public dont le Conseil économique, social et environnemental pourrait être le pivot en 2016, avant que ne se tienne la session de l'assemblée générale de l'ONU sur les drogues.

Cette préconisation ne pourra être menée à bien que si, préalablement, sont mieux mises en évidence - par des études épidémiologiques et par type d'addiction - les conséquences pathologiques des comportements à risque et celle des pratiques addictives pour la personne elle-même, pour sa famille et - s'agissant des répercussions sociales et financières - pour l'ensemble du corps social.

Le professeur Etienne me disait ce matin qu'il considère les addictions comme un véritable cancer social vis-à-vis duquel nous sommes aujourd'hui largement démunis. Je partage totalement cette analyse ; à nous, donc - dans la logique de ce projet d'avis, en suscitant les études complémentaires préconisées et en assurant aux informations qu'elles révéleront la plus large diffusion - de mobiliser les opinions publiques sur l'extrême danger des addictions et leur nocivité constitutive. Je voterai ce projet d'avis. Merci.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. La parole est à Mme Pajeres, au nom de sept groupes : CFDT, organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, environnement et nature, mutualité, UNSA, Associations, CGT-FO.

**CFDT, organisations étudiantes et mouvements de jeunesse
environnement et nature, mutualité, UNSA,
Associations, CGT-FO - Mme Pajeres**

Mme Pajeres. Madame la présidente, Madame la rapporteure, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, le projet d'avis proposé aujourd'hui entend contribuer à une meilleure compréhension et prise en charge du problème de société que représentent les addictions aux produits licites ou illicites ainsi qu'à certains comportements, par exemple, l'utilisation des écrans.

Traiter des addictions nous semble un thème primordial pour le CESE, ce sujet soulevant des problèmes majeurs de santé publique et ayant des impacts considérables tant sanitaires, sociaux, que médicaux.

Les addictions, à l'instar de la consommation excessive d'alcool ou de tabac, sont parmi les principaux déterminants de santé et d'inégalités sociales en termes de santé. Ces inégalités n'épargnent personne, ces addictions touchant désormais des catégories de population jusqu'alors relativement épargnées (les femmes, les jeunes, les cadres notamment).

Le large champ des addictions et la diversité des personnes touchées impliquent d'aborder la question dans son ensemble et de diffuser une culture collective de prévention et d'accompagnement. Cela faciliterait ainsi son appropriation par chacun, comme le préconisait déjà en 2012 l'avis du CESE sur *Les enjeux de la prévention en matière de santé*.

Notre section se devait de poursuivre et d'actualiser nos travaux en apportant une plus-value significative. L'enjeu était de taille et nous déplorons le déroulé de nos travaux préparatoires. Les groupes associations, CFDT, CGT-FO, environnement et nature, mutualité, organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et UNSA s'associent afin de souligner les difficultés rencontrées lors de l'élaboration de ce projet d'avis, tant organisationnelles que de fond.

En effet, face à une telle problématique, notre section disposait en son sein de toute l'expertise nécessaire - y compris chez des personnalités associées très impliquées dans cette question - et une meilleure prise en compte de cette expertise aurait permis au CESE une approche novatrice et pointue en la matière.

Le projet d'avis demeure en certains points confus et l'absence de contextualisation de certaines données ne participe pas à en améliorer la précision. Le périmètre d'étude retenu n'apparaît pas clairement défini. *A contrario*, le choix de ne pas traiter des causes du développement des addictions nous semble regrettable.

De plus, nous nous interrogeons sur l'orientation du projet d'avis, dont les préconisations sont peu concrètes. À titre d'exemple, la préconisation relative à l'expérimentation des salles de consommation de drogues à moindre risque, prévue dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé, ne nous semble pas suffisamment débattue et aboutie, notamment en ce qui concerne les moyens qui devront être engagés.

En outre, ce texte ne fait pas ou très peu référence à ce qui se passe en matière de prévention, de recherche, de prise en charge et il n'encourage pas ni ne soutient les acteurs mobilisés sur ce terrain. Or, il est fondamental que les personnels de santé et de l'action sociale - qui agissent pour ces politiques publiques de lutte contre les addictions - soient soutenus et que les difficultés liées à leurs missions soient reconnues à tous les niveaux : contrat de travail, conditions de travail, rémunérations, moyens d'intervention, etc.

Ce projet d'avis contient des préconisations utiles sur l'encadrement des activités marketing et de lobbying des groupes d'intérêt liés aux industriels du tabac, de l'alcool et des jeux.

Par un hasard de calendrier, ce projet d'avis est examiné en plénière juste au moment où les deux premières assemblées de la République sont en train de voter une loi qui autorise la publicité rédactionnelle pour l'alcool, vidant d'une partie de sa substance la loi Évin. Nos groupes s'insurgent contre la contradiction entre cet article du projet de loi et les efforts déployés contre la surconsommation d'alcool, qui génère tant de ravages sanitaires.

Par ailleurs, la France est un des pays développés qui dispose de la législation la plus sévère en matière de drogues illicites et pourtant elle demeure le pays où le niveau de consommation de certaines drogues demeure excessivement élevé.

Il aurait été nécessaire que le projet d'avis démontre que l'application effective de notre arsenal juridique reste difficile, voire impossible, en raison notamment d'un manque de moyens publics criant, tant sur la prévention, la justice, que le contrôle. Mais également, limiter le débat public actuel à l'échelle des sanctions ne correspond pas aux enjeux sociaux, sanitaires, économiques concernés. En dépit d'un travail d'amendement important, et de la volonté de la rapporteure de pouvoir satisfaire les uns et les autres, les toutes dernières séances ne nous ont malheureusement pas permis de trouver une ligne directrice consensuelle pour ce projet d'avis, et le travail collectif, a pâti d'un manque de temps laissé pour la préparation de ce texte.

Dans ces conditions, les groupes associations, CFDT, Force Ouvrière, environnement et nature, mutualité, organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse et UNSA, s'abstiendront.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. La parole est à M. Argueyrolles, Au nom du groupe de la coopération.

Coopération - M. Argueyrolles

M. Argueyrolles. Madame la présidente, Madame la rapporteure, mes Chers collègues.

C'est un projet d'avis qui aura suscité bien des débats, mais un projet d'avis tout de même, discuté ligne par ligne et nourri de nombreux amendements.

Comme trop souvent les avis doivent être rendus dans des temps très contraints, alors que le sujet addiction aurait mérité plus de temps, bon nombre d'entre nous ayant dû accepter plus de frustrations que de compromis. Il y a eu d'évidence des clivages regrettables, tant sur le fond que sur la forme, et je voudrais remercier notre rapporteure, Gisèle Ballaloud, d'avoir tenu jusqu'au bout. Remercier aussi les membres de la section qui, sous la conduite du président François Fondard, ont joué le jeu de la recherche du compromis qui nous est si cher au sein du CESE.

J'ai, bien sûr, un certain nombre de regrets, comme le fait de ne s'être pas prononcé clairement sur la dépénalisation éventuelle de la consommation de cannabis et d'avoir remis le débat à plus tard, lorsque la session spéciale de l'assemblée générale de l'ONU sur les drogues se sera tenue. La position de la société civile française aurait été plus utile avant que l'ONU ne se prononce, et ceci quelle que soit la position du CESE. On pourrait tenir le même raisonnement pour les salles de consommation à moindre risque.

Autre regret : le défaut d'analyse sociologique de la France confrontée aux addictions.

Notre société est-elle addictogène ? On y observe un individualisme grandissant, une culture de la consommation coûteuse et qui s'oriente vers la recherche d'émotions fortes - y compris de la transgression de l'interdit - la quête de la productivité, et un chômage persistant.

On observe en parallèle, en France, une consommation d'antidépresseurs, anxiolytiques, psychotropes licites ou illicites, inquiétante.

En juin 1983, l'Espagne dépénalise la consommation et la détention de cannabis. L'explosion de la consommation est immédiate, les morts par surdose multipliés par 10 en 10 ans.

En février 1992, l'Espagne sanctionne comme infraction grave la consommation en public de cannabis et sa détention. Cela continue : fin 2013, l'Espagne durcit à nouveau les sanctions infligées aux détenteurs et consommateurs de cannabis en public. Rien ne nous dit qu'en France il se passerait la même chose, les causes étant toujours plurifactorielles, mais l'analyse sociologique des victimes françaises d'addictions doit être un préalable à toute prise de position.

Passé ces regrets, ce projet d'avis comporte des thématiques et des préconisations fortes, notamment en matière de prévention, ou de prise en charge des personnes dépendantes.

La prévention vaut toujours mieux que la réparation ou la répression, mais en matière d'addiction elle est particulièrement complexe. Le projet d'avis préconise de renforcer les messages d'information et de prévention - à l'école, sur les lieux de travail, au sein des familles et de toute la société - et cible particulièrement les jeunes et les femmes enceintes.

Il faut des réactions musclées devant la pratique du *binge drinking* ou de l'ajout de substances addictives dans des produits comme le tabac par exemple.

Enfin, un autre point nous paraît essentiel dans ce projet d'avis : reconnaître que les addictions sont des maladies et qu'en conséquence les victimes doivent être prises en charge et le plus tôt possible. Oui, et comme préconisé dans l'avis, il faut trouver les moyens d'engager les médecins généralistes et professionnels de santé libéraux, ou centres de santé, dans la prise en charge des personnes dépendantes, en les aidant à construire des équipes pluri-professionnelles.

Ne serait-ce que pour ces deux derniers points, ce projet d'avis mérite d'être soutenu, et le groupe de la coopération, fidèle à ses valeurs d'émancipation et de santé pour tous, le votera.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. La parole est à M. Capdeville, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - M. Capdeville

M. Capdeville. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, Chers amis.

Les addictions sont responsables d'un décès sur cinq en France, soit 120 000 morts par an, et responsables d'un acte de délinquance sur deux. Phénomène insidieux, l'entrée dans l'addiction est lente. Au début, la consommation est un plaisir contrôlé, qui devient un abus répété, puis une maladie du cerveau. Le projet d'avis nous aide à prendre conscience des risques liés aux conduites addictives et à leurs conséquences.

Le drame est que plus l'alcool, le tabac, la drogue ou l'usage abusif des écrans sont consommés jeune, plus les risques d'addiction augmentent par la suite. L'adolescence est un âge de forte croissance des connexions neuronales et une période de fragilité. Les jeunes sont les premiers consommateurs de cannabis en Europe, et les risques associés au cannabis sont importants à cet âge : troubles de la mémoire, troubles déficitaires de l'attention, dépression, voire schizophrénie. Phénomène rencontré également avec le *binge drinking*, selon une étude très récente.

Le projet d'avis a eu raison d'aborder les addictions sans substance, car c'est un problème récent auquel les familles sont confrontées, sans en appréhender réellement les mécanismes. Les écrans, les jeux vidéo, les jeux en ligne pour les jeunes, les jeux de hasard et d'argent pour les adultes, ne sont pas considérés au sens médical comme des addictions, mais peuvent entraîner un usage problématique : la fuite de la réalité vers la virtualité présente un risque d'isolement de la personne.

Les trajectoires d'entrée dans l'addiction s'étalent entre 10 et 15 ans ; il est donc important de travailler au repérage et à l'intervention précoce, avant que l'addiction aux jeux ne devienne problématique.

Les dommages sanitaires et sociaux des addictions ne sont pas proportionnels aux quantités consommées, mais exponentiels. La réponse se trouve donc dans l'information, dans la prévention, en limitant l'exposition aux substances addictives, y compris les médicaments psychotropes, et en limitant la consommation en général.

Le projet d'avis préconise l'appropriation par les professionnels de santé de la prévention et le travail transdisciplinaire. Tout ce qui favorise la coordination des acteurs et assure une prise en charge plus rapide des patients est essentiel dans la lutte contre les addictions, mais se heurte à l'indisponibilité de professionnel de santé, sur-sollicités, parfois à tort. On sait que les gains d'efficience sont possibles quand il y a rapprochement des dispositifs sanitaires et médico-sociaux autour de pôles d'addictologie qui viendraient en soutien de soins primaires et en recours en tant de dispositifs spécialisés.

La prise de conscience sociétale doit se traduire par des mesures d'accompagnement individuelles.

Des produits toxiques comme le tabac et l'alcool sont licites, mais la consommation de cannabis est un délit. Hélas, la politique répressive n'a pas permis d'infléchir sa consommation et sa vente fait l'objet de trafic par les filières maffieuses.

En ne proposant qu'un débat public sur l'échelle des sanctions, nous regrettons que le projet d'avis ne soit pas allé plus loin, il n'a pas tranché entre le maintien du *statu quo* jusqu'à la légalisation, ou encore la dépénalisation de l'usage, en passant par des sanctions contraventionnelles.

Pour nous, décider de dépénaliser le cannabis au nom de l'échec de la prohibition ferait prendre des risques, à des jeunes notamment, et semble profondément irresponsable. L'exemple espagnol doit nous faire réfléchir.

Tout en regrettant que le débat soit plus philosophique que scientifique, car touchant au plaisir, à l'interdit, à la perte de contrôle, mais aussi à de puissants intérêts économiques, le groupe des professions libérales votera cependant le projet d'avis.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. Mes chers collègues, l'ensemble des groupes s'étant exprimé et constatant qu'il n'y a plus de demande de parole, je déclare close la discussion générale.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

Mme la Présidente. Mes chers collègues, aucun n'amendement n'ayant été déposé sur le projet d'avis présenté par Gisèle Ballaloud, rapporteure, je vous propose, s'il n'y a pas d'objections, de procéder au vote sur l'ensemble de ce texte.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 163
- Ont voté pour : 108
- Ont voté contre : 1.
- Se sont abstenus : 54.

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. Je donne la parole à M. Fondard, président de la section des affaires sociales et de la santé.

M. Fondard. Madame la présidente, je suis heureux que notre assemblée ait adopté cet avis, vous le comprenez bien. Je tiens à remercier Madame la rapporteure, qui n'a pas eu un travail facile. Je remercie l'administration de la section : Marie-Grâce Lux, Christine Delière, Guillaume Corbel et Basile Bernard. Je remercie tous les conseillers, toutes les personnalités associées, pour la réalisation de cet avis.

Comme le soulignait une intervenante, les débats ont été passionnés, et passionnants. Je regrette les critiques de quelques groupes qui ont été exprimées. En tant que président, j'aurais souhaité plus de contribution et de participation aux débats.

Je tiens en premier lieu à rappeler quelques éléments forts de ce travail. Je pense en premier qu'il est important, car il lève les entraves de la stigmatisation des personnes sous l'emprise d'addictions, et permet de retenir que la personne est malade et qu'elle peut dès lors être accompagnée.

Trois autres points sont importants à souligner : les salles de consommation à moindre risque, car il faut bannir de notre vocabulaire les « *salles de shoot* ». La société civile est à l'image de la représentation nationale en souhaitant qu'une évaluation soit conduite de l'expérimentation, et ainsi favoriser leur acceptation sociale.

Deuxième point : le texte est courageux, s'agissant de la lutte contre les stratégies marketing offensives des fabricants de tabac et des alcooliers ; la plus grande transparence des actions menées par les groupes d'intérêt auprès des décideurs publics est essentielle.

Enfin, je terminerai par une mise en lumière d'une réalité méconnue qui a été exprimée par la rapporteure - et cet avis de ce point de vue me semble important - sur les effets graves sur le cerveau encore en formation des jeunes de 15 à 25 ans, consommateurs réguliers de cannabis : ils sont 9,2 % de cette catégorie d'âge. C'est trop.

J'espère que cet avis permettra la mobilisation des acteurs, des moyens pour contribuer à une baisse significative des addictions, quelles qu'elles soient.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- Chers collègues, avant de clore cette session, sachez que le bureau a validé l'ordre du jour de notre prochaine séance plénière, mardi 7 juillet à 14 heures 30 : nous examinerons le projet d'avis, *Encourager l'investissement public des collectivités territoriales*, présenté par Didier Ridoret, rapporteur, au nom de la section de l'économie et des finances présidée par Hugues Martin.

La séance est levée.

*
* *

La séance est levée à dix-sept heures trente cinq.

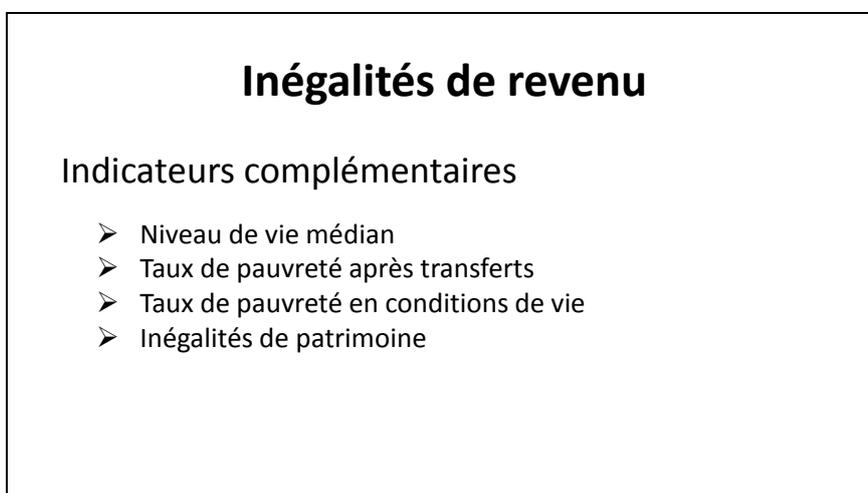
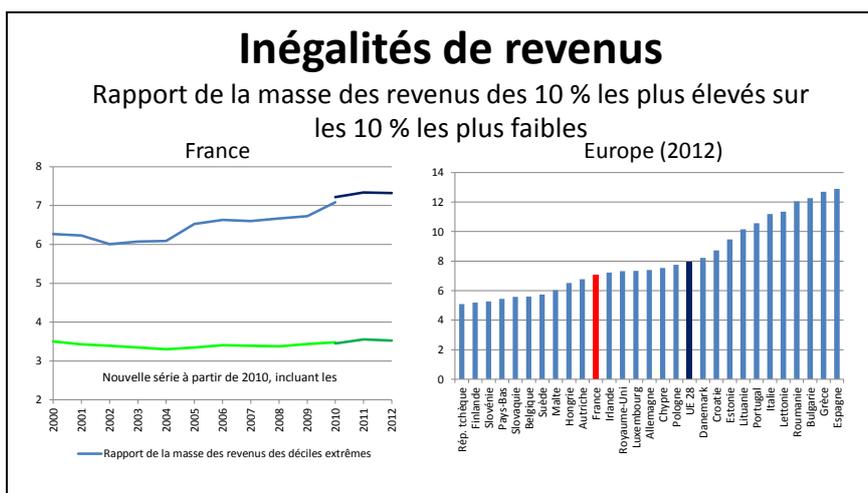
Prochaine séance le mardi 7 juillet 2015 à 14h30.

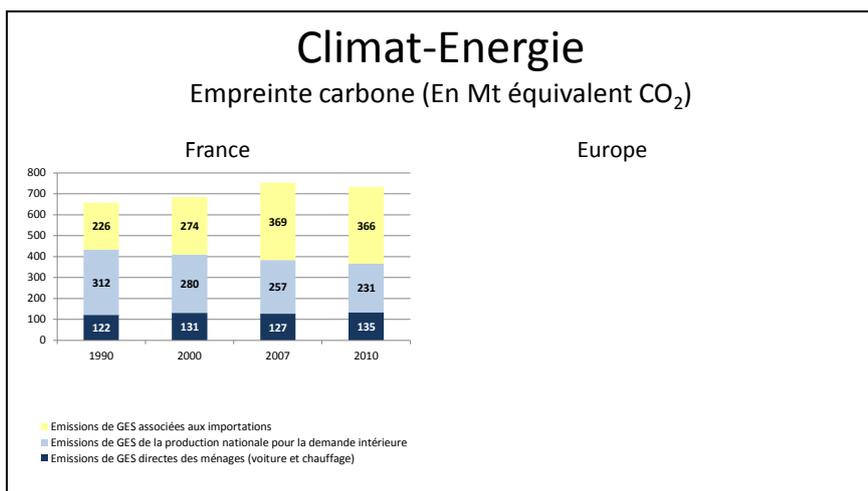
ANNEXES

Annexe 1 : *Projet de résolution sur un tableau de bord d'indicateurs complémentaires au Produit intérieur brut (PIB) élaboré en partenariat avec France Stratégie* - Diaporama illustrant les propos de Philippe Le Clézio, rapporteur

Repères 2014

| | | | |
|-------------------|-------------------|--------------------------|--------------|
| Population | 66,3 M | Taux de fécondité | 2,01 |
| PIB | 2132,4 Md€ | Croissance | 0,2 % |

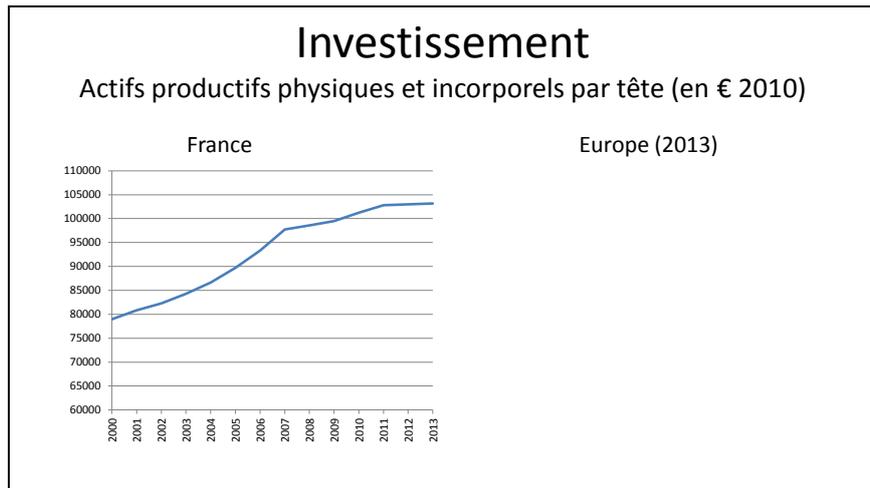




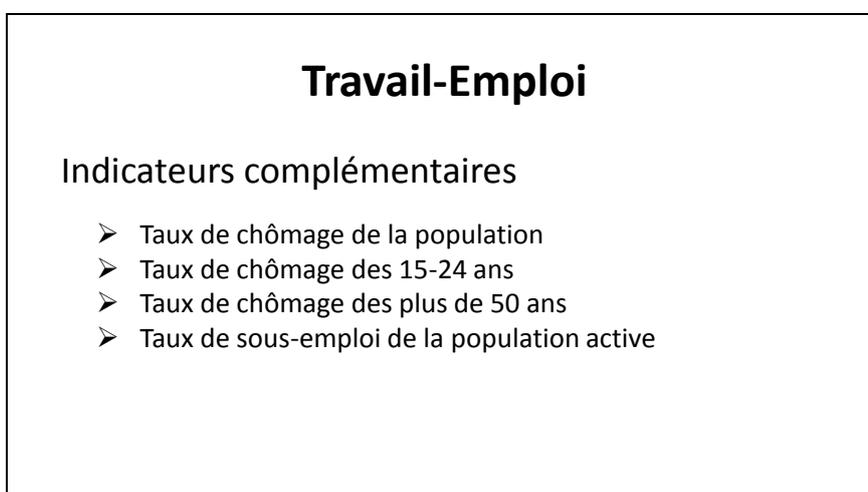
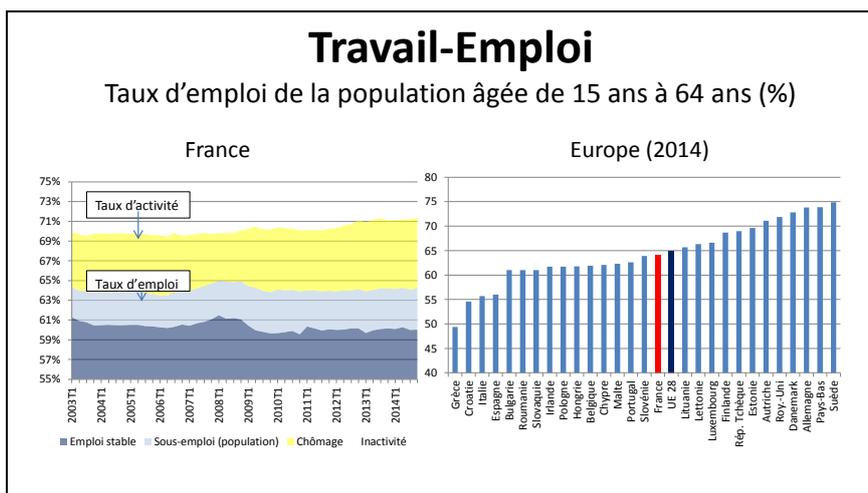
Climat-Energie

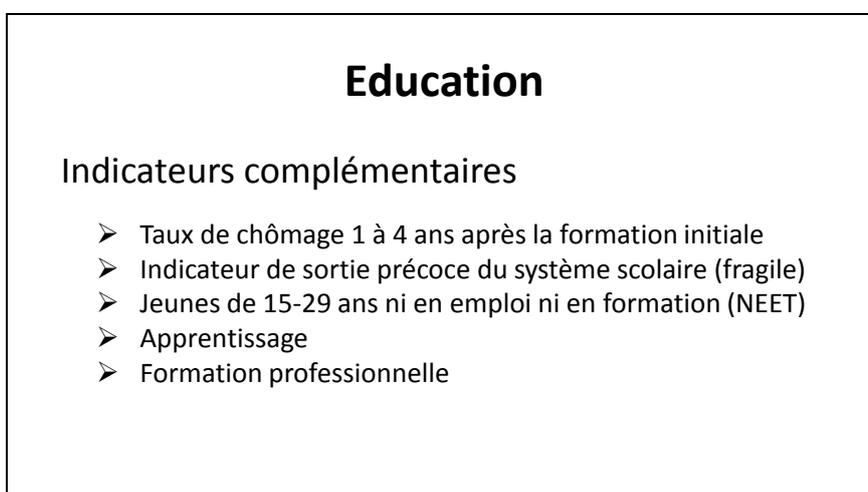
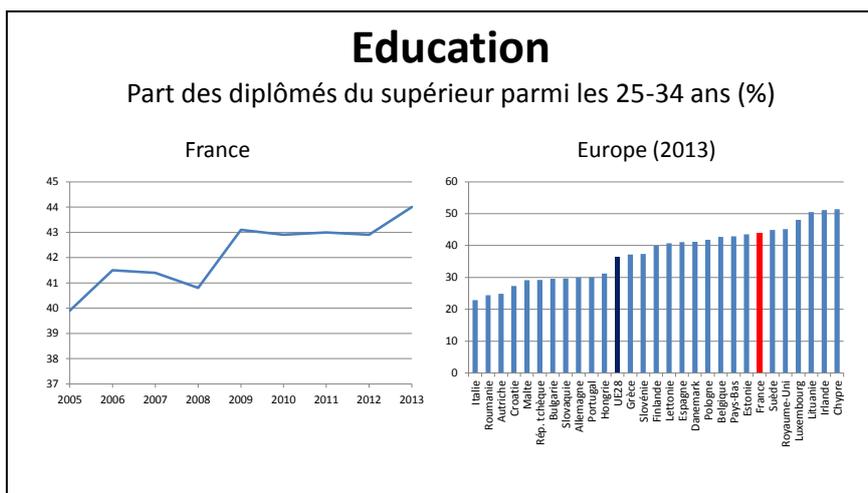
Indicateurs complémentaires

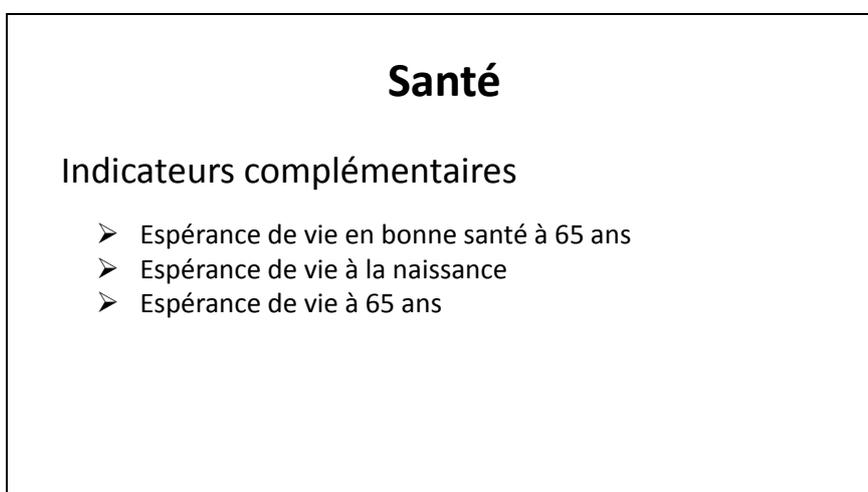
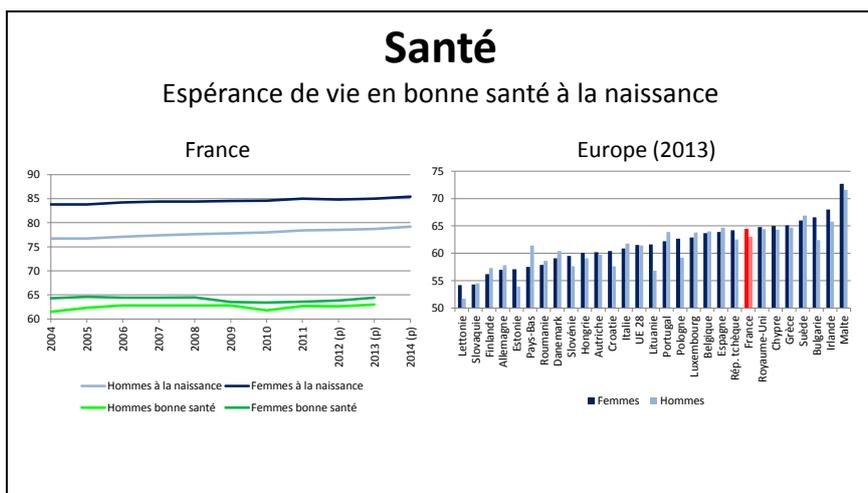
- Intensité énergétique
- Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie
- Etat des récifs coraliens

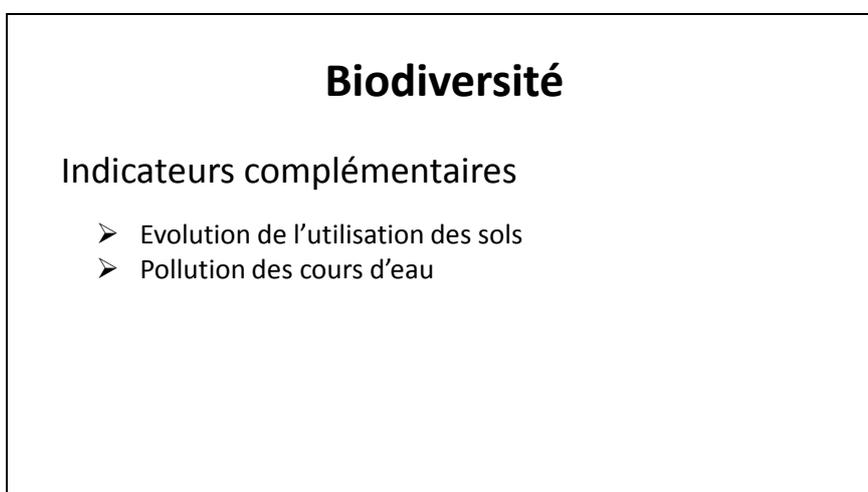
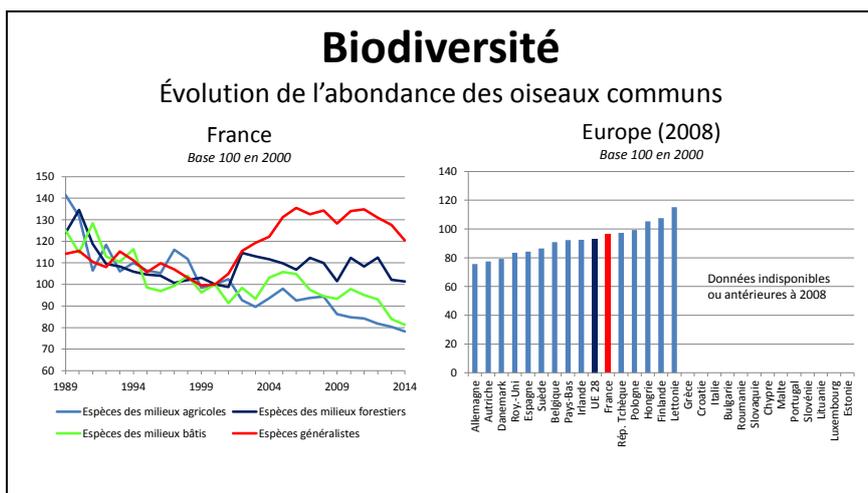


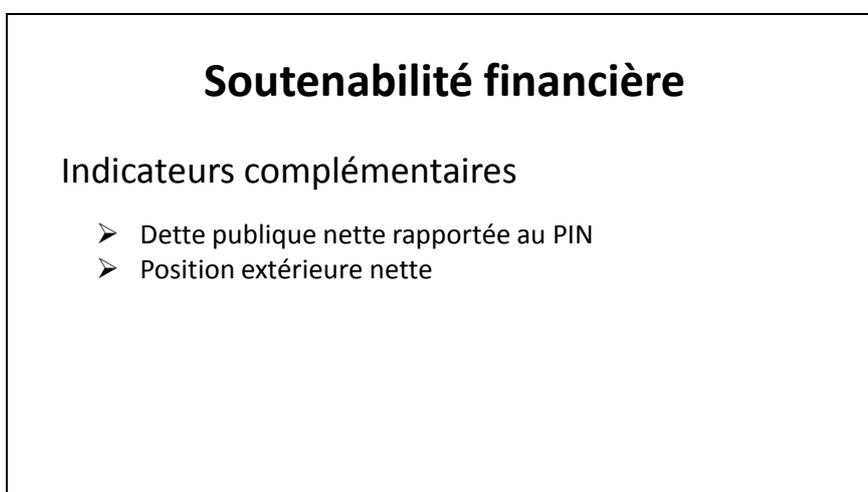
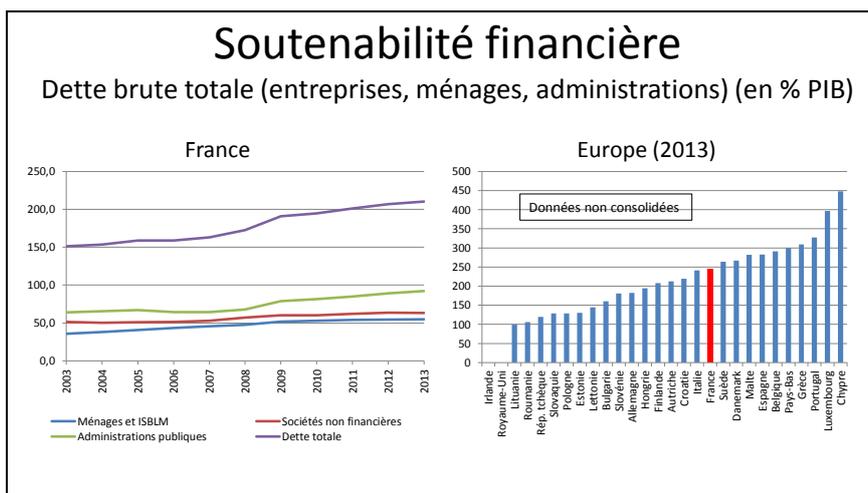
- ### Investissement
- #### Indicateurs complémentaires
- Actifs productifs physiques et incorporels hors logement
 - Dépense de recherche et développement en % du PIN
 - Taux de création nette d'entreprises
 - Nombre de brevets déposés

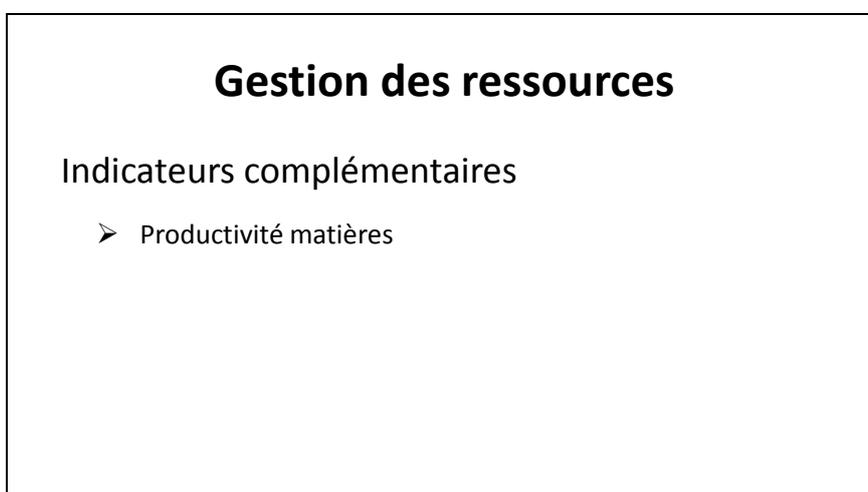
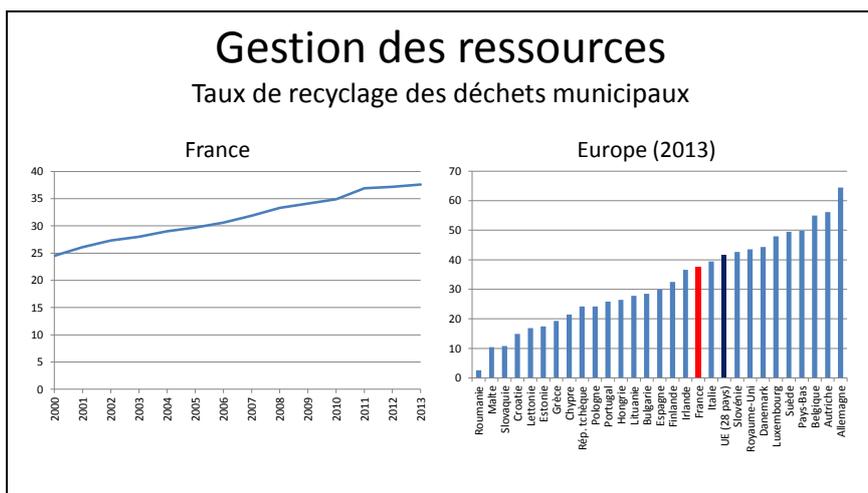


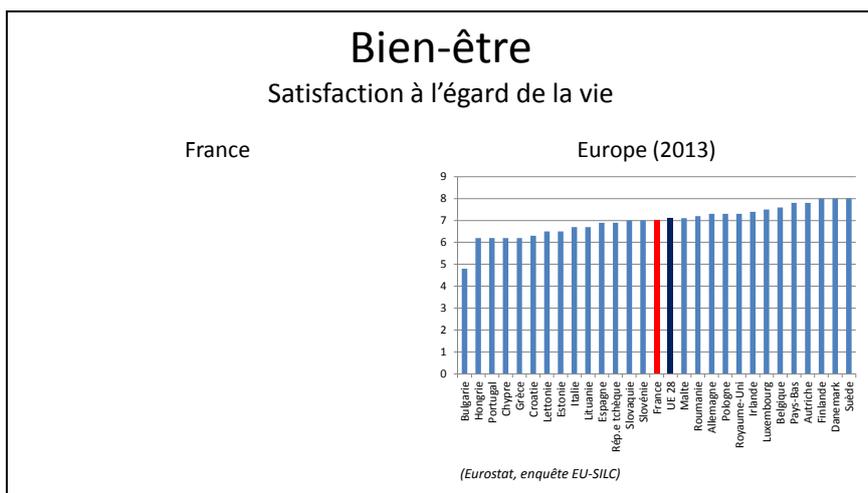






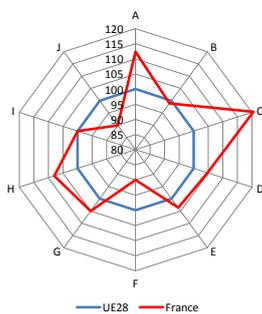




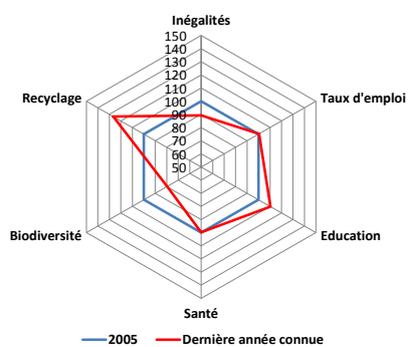


- ## Bien-être
- ### Indicateurs complémentaires
- Taux de participation des femmes aux instances gouvernementales
 - Taux de surcharge des logements (poids du loyer supérieur à 40 % du revenu)
 - Taux de natalité
 - Indice des vols et agressions
 - Indice ségrégation à l'école

La France par rapport à l'Europe



La France depuis 2005



Annexe 2 : *Les addictions* - Diaporama illustrant les propos de Gisèle Ballaloud, rapporteure

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES ADDICTIONS



L'addiction est définie par l'impossibilité :
de contrôler une pratique visant à produire du plaisir ou à écarter une sensation de malaise, et d'interrompre sa poursuite malgré ses conséquences négatives.
L'objet de l'addiction devient progressivement une « béquille » dont la personne ne peut plus se passer.
L'addiction envahit son quotidien.

24 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES ADDICTIONS

Les addictions sont une maladie.

Le sevrage total n'est plus la solution unique.

Les rechutes ne sont plus considérées comme un échec mais font partie du processus de guérison.

24 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES ADDICTIONS

Les addictions sont une maladie.

La stigmatisation qui pèse sur les addictions doit être levée afin que les personnes demandent davantage et plus rapidement aide et soutien. Pour une innovation véritablement porteuse de progrès et de bien-être pour le patient, il est nécessaire de l'écouter, de l'informer, de l'accompagner dans une démarche de soins.

24 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES ADDICTIONS

► **Une stratégie marketing des fabricants en développement**



24 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES ADDICTIONS

► L'alcool



Une consommation d'alcool en baisse **mais**

- 49 000 décès par an et
- 800 000 hospitalisations annuelles
- 1 adulte sur 5 est un consommateur régulier de boissons alcoolisées
- 1 jeune sur 10 l'est à l'âge de 17 ans

24 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES ADDICTIONS

► Le tabac



Une consommation de tabac en baisse **mais**

- 73 000 décès par an
- Un tiers des Français sont des fumeurs quotidiens
- 31,5 % des adolescents de 17 ans

24 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES ADDICTIONS

► **Le cannabis**

Une consommation de drogues illicites marquée par une progression de la consommation de cannabis : 1,2 million de personnes sont fumeurs réguliers

Une situation d'autant plus préoccupante que le nombre de jeunes consommateurs progresse



24 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES ADDICTIONS

► **Les jeux video**

Une pratique « pathologique » des écrans et jeux en ligne en progression : 1 million de joueurs présente un risque modéré
200 000 sont des joueurs excessifs.



24 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES ADDICTIONS

La lutte contre les addictions est plus que jamais une priorité.



24 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES ADDICTIONS

Promouvoir une politique ambitieuse
d'information,
de prévention
d'accompagnement

24 juin 2015

LES ADDICTIONS

Promouvoir une politique ambitieuse d'information,

La taille du pictogramme indiquant que les femmes enceintes ne doivent pas consommer d'alcool doit être agrandie. Il pourrait être associé à un message de prévention : *la consommation de boisson alcoolisée pendant la grossesse, même en faible quantité, peut avoir des conséquences graves sur la santé de l'enfant.*



24 juin 2015

LES ADDICTIONS

Promouvoir une politique ambitieuse de prévention,

Faire des lieux de vie des lieux de santé : au travail

Favoriser la prise en compte de la lutte contre les addictions dans la prévention des risques professionnels. Pour ce faire, finaliser, publier et mettre en œuvre la circulaire de la Direction générale du travail et de la Mildeca.

Le plan santé au travail 2015-2019 doit mobiliser l'ensemble des acteurs concernés dans l'entreprise pour la mise en place d'actions de prévention concrètes et adaptée à l'entreprise.

24 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES ADDICTIONS

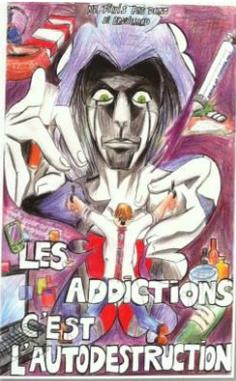
Promouvoir une politique ambitieuse de prévention,
Faire des lieux de vie des lieux de santé : à l'école

Renforcer l'efficacité des mesures de prévention dans les établissements d'enseignement

24 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES ADDICTIONS



Créer de véritables « temps forts » à des moments clefs de la scolarité

Inviter les organisations étudiantes à intensifier leurs actions de sensibilisation pour interpeler les jeunes sur les risques liés aux abus d'alcool au cours des soirées étudiantes organisées par les associations d'étudiants hors de l'établissement.

24 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES ADDICTIONS

Promouvoir une politique ambitieuse d'accompagnement,
Développer une approche globale de la lutte contre les drogues et les conduites addictives

Renforcer l'action interministérielle des Ministères de la Santé, de l'Éducation nationale, et du travail afin de favoriser l'émergence d'une coopération efficace entre ces trois ministères.

24 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES ADDICTIONS

Favoriser un diagnostic précoce et une prise en charge rapide

| Plaisir | Mésusage | Addiction |
|---------|--|-----------|
| | Diagnostic précoce prise en charge rapide | |

Consolider la formation initiale et continue de l'ensemble des professionnels de santé
Favoriser la coordination des acteurs
Définir un protocole de prise en charge
Encourager la diffusion de conventions

24 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES ADDICTIONS

Réguler le marketing et l'action des lobbies



notamment en obligeant les décideurs publics à déclarer leurs liens d'intérêts avec les industries de production et de distribution (alcool, tabac...);

24 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES ADDICTIONS

Mettre en œuvre une véritable politique de réduction des risques



L'expérimentation des salles de consommation à moindre risque doit être évaluée et son impact mesuré tant au regard de la santé des personnes que du maintien de l'ordre public.

24 juin 2015

LES ADDICTIONS

Organiser un débat public sur la sanction de l'usage du cannabis



Notre assemblée fait le pari qu'elle mobilisera fortement les experts, les citoyens et que le CESE pourrait être le lieu pour accueillir et organiser un débat avant l'Assemblée générale de l'ONU sur les drogues en 2016.

24 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL